



Le temps des Réalisations

Bulletin bilingue d'informations - N° 39 - 9 décembre 2016 - 3 janvier 2017

Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun

Récépissé de déclaration N° 00000038 / RDDJ / J06 / BASC du 9 juillet 2012

Directeur de Publication : Martin BELINGA EBOUTOU



Hommage aux officiers morts pour la Patrie



**Crise économique
et insécurité**

**L'Afrique Centrale
fait bloc**



New Year Wishes to the Head of State and Madam Chantal BIYA

Le temps des Réalisations

Une publication du Cabinet Civil de la Présidence de la République

Directeur de publication
Martin BELINGA EBOUTOU
Directeur du Cabinet Civil

Coordonnateur
Joseph LE, *Directeur Adjoint du Cabinet Civil, Chef de la Cellule de Communication*

Conseiller à la rédaction
Oswald BABOKE, *Conseiller Technique*

Rédacteurs en Chef
Nicolas AMAYENA, *Attaché*
BANSI Victor SUYHANG, *Attaché*

Contribution
Churchill EWUMBUE MONONO
Conseiller Technique
Salomon EHETH, *Chargé de Mission*
Jean Lucien EWANGUE, *Attaché*
Florent Guy ELA FOE, *Attaché*
(Secrétariat Général de la Présidence de la République)

Images
Elie NYAT SAF, ANDJONGO SEME,
Victor YENE, SALIFOU CHIGHET

Appui
Jeanne d'Arc OTAM, Médard NKODO
NSOULOU, Joseph Bienvenu
AMOUGOU MEYONG, MBENJU John
MAFANY, Dorothée DANEDJO FOUBA.

Infographie
Clarisse TCHIENOU

**All these instruments and decrees
are available on our website:
www.prc.cm
Civil Cabinet – Presidency of
the Republic of Cameroon**

Ne peut être vendu / Not to be sold

Sommaire

Morts pour la défense de la Patrie

Le Chef de l'Etat, Chef des Armées, S.E. Paul BIYA, et la nation toute entière ont rendu un ultime hommage le 3 février dernier à Yaoundé aux quatre officiers décédés dans un accident d'hélicoptère le 22 janvier 2017. Le Général de Division Jacob Kodji, le Général de Brigade Alphonse Nkameni, et les Capitaines Chinda Mû Tankam et Souloukna Grassou sont morts pour la défense de la patrie dans le cadre de la lutte contre Boko Haram.



3-10

Conclave des dirigeants des pays de la CEMAC



A l'initiative du Président Paul BIYA, un sommet extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale consacré à la situation économique et monétaire en zone CEMAC s'est tenu à Yaoundé, le 23 décembre 2016. Les dirigeants ont exprimé leur détermination à faire face à la crise qui affecte leurs économies suite à la chute brutale des prix de matières premières et rejeté toute idée de dévaluation du FCFA.

11 - 20

New Year Wishes



The Diplomatic Corps and National Constituted bodies presented New Year Wishes to the Head of State on 6 January 2017. The next day, the First Lady received the wishes of the wives of the Diplomatic Corps and those of Cameroonian women.

21 - 35

Les audiences du Chef de l'Etat 38 - 40

Sur les chantiers des Grandes Réalisations

- Les actes du Chef de l'Etat dans les principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations..... 41 - 50
- Accords du Chef de l'Etat pour la signature par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des décrets se rapportant à la mise en œuvre de la politique des Grandes Réalisations 51 - 52

Cérémonie d'hommage aux victimes du crash d'hélicoptère du 22 janvier 2017

Discours du Chef de l'Etat

Yaoundé, le 03 février 2017



**Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de
l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Monsieur le Premier Président de
la Cour Suprême, et Monsieur le
Procureur Général près ladite
Cour,
Mesdames et Messieurs les
Ministres,
Mesdames et Messieurs les
Membres du Corps Diplomatique,
Messieurs les Officiers
Généraux,
Mesdames et Messieurs les**

**Officiers, Officiers Mariniers,
Sous-officiers, et Soldats,
Mesdames et Messieurs,**

Journée triste et douloureuse
que celle du 22 janvier 2017. Quatre
valeureux officiers de nos forces
armées, de retour de mission, ont
péri, ce jour-là, dans un crash
d'hélicoptère... C'est une perte
cruelle et irréparable.

En leur mémoire, je vous invite à
observer une minute de silence.
(...) Je vous remercie.

Le Général de Division KODJI
Jacob, commandant alors la
Quatrième Région Militaire
Interarmées, dirigeait l'opération
Emergence 4 contre le groupe
terroriste Boko Haram.

Il avait su donner une réponse
appropriée aux agissements de
cette organisation barbare. Par le
dispositif mis en place, il a permis
de sécuriser la frontière avec le
Nigeria, d'assurer une synergie
entre les forces engagées dans le
combat contre Boko haram et de
réduire, de façon significative, les

attentats et les prises d'otages.

Cet officier général, de valeur exceptionnelle, était promis à un bel avenir. Sa disparition prématurée laissera un vide important dans les échelons supérieurs de nos forces armées. Mais son exemple sera une source d'inspiration pour les futures générations de militaires de notre pays.

Le Général de Brigade NKAMENI Alphonse, commandant alors la Quatrième Région de Gendarmerie, était plus spécialement en charge des questions de sécurité intérieure.

Il avait la tâche délicate d'assurer la liaison avec les populations et, en particulier, avec les comités de vigilance. Il aura été pour beaucoup dans le sursaut patriotique manifesté par les habitants des zones menacées. Il mérite bien de la patrie.

Les Capitaines CHINDA MÛ TANKAM Aurélien Brice, officier pilote, et SOULOUKNA GRASSOU Basile, officier mécanicien, ont malheureusement perdu la vie au début d'une carrière qui s'annonçait prometteuse.

**Messieurs les Officiers Généraux,
Mesdames et Messieurs les Officiers, Officiers Mariniers,
Sous-officiers, et Soldats,**

Mesdames et Messieurs,

Au moment de dire adieu à ces quatre officiers, morts pour la patrie, je voudrais assurer leurs familles de ma proximité. Je partage leur douleur. Elles peuvent compter sur moi pour veiller à l'application des dispositions de la loi sur les pupilles de la nation.

CE DEUIL EST CELUI DE LA NATION TOUT ENTIERE.

J'exprime aux familles et aux forces armées la solidarité de la nation, sa reconnaissance.

A travers l'hommage que nous rendons aujourd'hui aux quatre officiers disparus, c'est aussi à tous ceux qui sont tombés pour la défense de la patrie que nous pensons. Nous n'oublierons jamais leur sacrifice.

Le métier des armes est le seul où le sacrifice suprême est assumé comme une éventualité. C'est ce qui fait sa noblesse incomparable... Servitude et grandeur militaires.

Mais, notre infinie tristesse d'aujourd'hui ne doit pas nous conduire à l'abattement ou au renoncement. Au contraire, elle doit renforcer notre détermination à poursuivre le combat contre un ennemi impitoyable et sans scrupule. Ce combat, ne l'oublions pas, ne se terminera que par sa

défaite définitive.

Dans l'âme de ces quatre combattants de la liberté, fièrement recouverts du drapeau national, vibre et résonne un seul mot : PATRIE...

Le sang de ces braves soldats, tombés sur le champ d'honneur, sur la route du devoir, ce sang nous parle...

Il nous interpelle et nous invite tous, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud : à réveiller notre conscience civique et patriotique, à nous souder davantage autour de ces trois couleurs que nous avons choisies, en toute solidarité et souveraineté, à fusionner dans cette étoile unitaire, frappée au centre de notre drapeau national, symbole ardent de foi et d'unité.

Soyons un, restons unis !

Ces héros, tombés pour la paix, seront, comme ceux qui les ont précédés, à jamais présents dans la mémoire de notre peuple...

Vivent les Forces de Défense et de Sécurité Camerounaises !

Vive le Cameroun !

Tribute ceremony for The Victims of The Helicopter Crash of 22 January 2017

Speech by The Head of State

Yaounde, 3 February 2017



**The President of the Senate,
The President of the National Assembly,
The Prime Minister, Head of Government,
The First President of the Supreme Court and the Procureur General of the Supreme Court,
Honourable Ministers,
Members of the Diplomatic Corps,
General Officers,
Distinguished Officers, Petty Officers,
Non-commissioned Officers, and Privates,
Ladies and Gentlemen,**

What a sad and painful day, 22 January 2017! Four brave officers of our

armed forces returning from an assignment perished in a helicopter crash. This is a brutal and irreparable loss.

Please, let us observe a minute of silence in their memory.
(...) Thank you.

Major General KODJI Jacob, who was then Commander of the Fourth Combined Services Military Region, was leading Operation Emergence 4 against the Boko Haram terrorist group.

He knew how to respond appropriately to the acts perpetrated by this barbaric organization. Through the system put in place, he helped secure the border with

Nigeria, maintain synergy between the forces waging war against Boko Haram and significantly reduce attacks and hostage-taking.

This outstanding General Officer had a promising future. His untimely death has created a huge vacuum in the upper echelons of our armed forces. However, his example will inspire future generations of service men and women in our country.

Brigadier General NKAMENI Alphonse, then Commander of the Fourth Gendarmerie Military Region, was specifically responsible for homeland security issues.

He was entrusted with the delicate task of liaising with the population, especially the vigilante groups. He played a key role in stirring the patriotic fervour demonstrated by the inhabitants of the areas under threat. He deserves well of the Nation.

Captain CHINDA MÛ TANKAM Aurélien Brice, Pilot Officer, and Captain SOULOUKNA GRASSOU Basile, Engineer Officer, unfortunately lost their lives at the dawn of a promising career.

**General Officers,
Distinguished Officers, Petty Officers,
Non-commissioned Officers, and
Privates,
Ladies and Gentlemen,**

As we bid farewell to these four officers who died for the fatherland, I would like to assure their families that I will remain close to them. I share their pain and they can trust me to ensure the implementation of the legal provisions relating to war orphans.

THIS BEREAVEMENT CONCERNS THE NATION AS A WHOLE.

I express the solidarity and gratitude of the nation to the families and the armed forces.

The tribute we are paying to the four deceased soldiers today also goes to all those who have fallen while defending the fatherland. We will forever remember their sacrifice.

The military profession is the only one where the supreme sacrifice is accepted as an eventuality. The Glory and Submission of military service account for its unparalleled nobility.

However, our unfathomable sorrow of today should not lead to despair or resignation. Rather, it should strengthen our resolve to soldier on against a ruthless and unscrupulous enemy, and we must remember that this fight will only end with the final defeat of that enemy.

A single word: FATHERLAND... vibrates and echoes in the souls of these

four freedom fighters who are proudly draped in the national colours.

The blood of these valiant soldiers, who fell in battle, in the line of duty, speaks to us ...

It calls and appeals to us all, from East to West, and from North to South: to rekindle our civic and patriotic spirit, to rally further around these three colours that we chose in all solidarity and sovereignty, to blend into this unitary star, at the centre of our national flag, which is a glowing symbol of faith and unity.

Let us be one, let us remain united!

These fallen heroes, champions of peace, just like those who have preceded them, will forever remain in the memory of our people...

Long live Cameroon's Defence and Security Forces!

Long live Cameroon!





The fallen soldiers received posthumous medals from the Head of State.



The compassion of the entire Nation to the bereaved families.



President Paul BIYA consoling the family of the fallen military officers.



The Head of State in an emotional moment with the family of the fallen soldiers.



La nation n'oubliera jamais le sacrifice de ses vaillants officiers.





Triste moment pour toute la nation.



Adieu.

Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la situation économique et monétaire en zone CEMAC

Discours d'ouverture de S.E.M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun

Yaoundé, le 23 décembre 2016



**Messieurs les Présidents et
Chers Frères,
Madame la Directrice Générale
du Fonds Monétaire
International,
Monsieur le Ministre de
l'Economie et des Finances de la
République Française,
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais, tout d'abord, vous souhaiter, ainsi qu'aux délégations qui vous accompagnent, une chaleureuse et fraternelle bienvenue et un agréable séjour au Cameroun.

Je voudrais également vous remercier très sincèrement d'avoir accepté notre invitation à la

présente concertation. Par votre présence, vous témoignez, une fois encore, votre attachement à notre sous-région et votre souci constant de relever les défis qui l'interpellent.

Je salue tout particulièrement la présence de Madame Christine Lagarde, Directrice Générale du Fonds Monétaire International, et de

Monsieur Michel Sapin, Ministre français de l'Economie et des Finances.

Ils ont bien voulu venir jusqu'à Yaoundé, pour se joindre à nous aujourd'hui.

Comme vous le savez, pendant une longue période, notre sous-région a joui d'une stabilité macro-économique appréciable : une croissance forte, une inflation faible et des réserves de change abondantes ont été sa caractéristique.

La situation a aujourd'hui changé.

Les cours de nos matières premières, dont le pétrole, ont connu une chute brutale. Associée à d'autres chocs exogènes (terrorisme, nombreuses manifestations d'insécurité), cette crise a profondément contribué à fragiliser nos économies. Leur croissance a reculé, l'inflation a repris et nos réserves de change ont substantiellement baissé.

Cette situation, si elle venait à perdurer, pourrait mettre en péril les fondements de notre sous-région et de notre Communauté Economique et Monétaire.

Nous devons donc agir vite, nous devons agir ensemble.

Les projections actuelles, nous le savons, n'indiquent pas un retournement favorable, à brève échéance, des marchés internationaux de matières premières.

Messieurs les Présidents et Chers Frères,

La présente concertation nous donne donc l'occasion d'esquisser une réponse commune face à un environnement économique international incertain. Cette réponse devrait tenir compte de la nécessité de préserver la stabilité économique de notre sous-région et sa pérennité à long terme.

Notre réponse commune devrait également tenir compte des impératifs sociaux de nos Etats, dans un contexte où nous devons faire face aux besoins pressants de nos populations.

Messieurs les Présidents et Chers Frères,

Au regard de la situation que je viens d'évoquer, permettez-moi d'exprimer la ferme conviction que la solidarité constante et agissante, dont nous avons toujours fait preuve, devrait être de nouveau mise à contribution.

Il nous faut trouver les voies, les meilleures, vers une sortie de crise maîtrisée.

Nul doute que la communication de la Directrice Générale du Fonds Monétaire International nous apportera des éclairages utiles sur la perception que l'organisation qu'elle dirige a des problèmes économiques de notre sous-région.

Je n'ai pas de doute que les conseils avisés et l'assistance technique constante du FMI et des autres partenaires au développement nous seront d'une grande utilité.

Notre sous-région ne saurait être dans une impasse.

Si nous restons unis et solidaires,

Si nous traduisons notre volonté politique par l'adoption de mesures appropriées,

Je suis persuadé que nous renouerons avec le progrès et la coprosperité.

Je Vous remercie de votre aimable attention.-

Extraordinary Summit of Heads of State of Central Africa on the economic and monetary situation of the Sub-region

Opening Speech by H.E. Paul BIYA, President of the Republic of Cameroon

Yaounde, 23 December 2016

**Your Excellencies, Dear Brothers,
The Managing Director of the
International Monetary Fund,
The French Minister of Economy
and Finance,
Ladies and Gentlemen,**

First of all, I would like to wish you and the delegations accompanying you a warm welcome and a pleasant stay in Cameroon.

I also wish to thank you most sincerely for honouring our invitation to this meeting. Your presence once more bears testimony to your attachment to our sub-region and your constant concern to ensure that it meets its challenges.

I am particularly pleased to acknowledge the presence of Madam Christine Lagarde, Managing Director of the International Monetary Fund, and Mr Michel Sapin, Minister of Economy and Finance of France who were kind enough to travel to Yaounde to be with us today.

As you are aware, our sub-region has for long enjoyed appreciable macroeconomic stability characterized by strong growth, low inflation and abundant foreign exchange reserves.

The situation is not the same today.

The prices of our commodities, including oil, have fallen sharply.

Coupled with other exogenous shocks (terrorism, numerous forms of insecurity), the crisis has contributed significantly to weakening our economies. Their growth has slowed down, inflation has increased and our foreign exchange reserves have dropped considerably.

If this situation were to persist, it could undermine the foundations of our sub-region and our Economic and Monetary Community.

We must therefore act quickly. We must act in concert.

We are aware that current projections do not indicate an improvement on international commodity markets in the near future.

Your Excellencies, Dear Brothers,

This meeting gives us the opportunity to map out a common response to an uncertain international economic environment. Such response should take into account the need to preserve the economic stability and long-term sustainability of our sub-region.

Our common response should also take into account the social constraints of our States, within a context where we have to meet the pressing needs of our populations.

Your Excellencies, Dear Brothers,

In view of the situation I have just described, allow me to express the firm conviction that the constant and active solidarity which we have always shown should once more be put to use.

We must find the most appropriate ways to safely emerge from the crisis.

The address by the Managing Director of the International Monetary Fund will certainly provide useful insights into the Institution's perception of the economic problems of our sub-region.

The sound advice and constant technical assistance of the IMF and other development partners will undoubtedly be very useful to us.

Our sub-region cannot be at a standstill.

If we remain united and supportive, if we translate our political will into appropriate measures, I am convinced that we will return to progress and co-prosperity.

Thank you for your kind attention.

Discours de clôture de S.E.M. Paul BIYA, Président de la République du Cameroun

Yaoundé, le 23 décembre 2016

**Messieurs les Présidents, Chers Frères,
Madame la Directrice Générale du Fonds Monétaire International,
Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française,
Mesdames, Messieurs,**

Dans mon propos d'ouverture, je n'avais pas caché que notre sous-région traversait une période difficile, en raison de chocs d'origine externe qui risquaient d'affaiblir sa croissance et, par-là même, de compromettre ses objectifs de développement.

Mais je disais aussi ma conviction que si nous étions prêts, ensemble, à prendre les décisions qu'exige la situation, nous pourrions, avec l'appui de nos partenaires, retrouver la voie du progrès économique.

Je pense que ce sommet spécial nous a permis de prendre l'exacte mesure des défis à relever et d'arrêter, de manière concertée, les solutions de nature à franchir ce cap périlleux.

Je crois qu'il convient de souligner cet élan de solidarité active, encouragé par nos amis traditionnels ; solidarité qui vise à sortir notre sous-région de ses difficultés actuelles. Nos échanges ont bien montré, me semble-t-il, que des actions conjuguées garantiraient davantage d'efficacité dans le présent contexte.

Bien entendu, ceci ne nous dispensera pas de prendre les

mesures spécifiques répondant aux problèmes particuliers de chacun de nos pays.

La stratégie collective qu'il conviendra de mettre en œuvre, devrait porter sur un certain nombre de points fondamentaux.

Au plan budgétaire, pour préserver un solde soutenable, il serait nécessaire d'élargir l'assiette fiscale pour améliorer le niveau des recettes et la qualité de la dépense.

Il faudrait en même temps veiller à ce que ces mesures d'ajustement n'entravent pas la croissance et n'aggravent pas les conditions de vie des couches sociales les plus fragiles.

S'agissant de la dette publique, des dispositions devraient être prises pour en préserver la soutenabilité et la viabilité.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait d'obtenir de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux une plus grande souplesse, en raison de la forte baisse des cours des matières premières.

En ce qui concerne notre politique monétaire, notre Banque Centrale est venue en appui pour atténuer les chocs budgétaires. Mais d'autres leviers devraient être actionnés pour garantir notre stabilité monétaire menacée par des problèmes de balance de paiement.

Le concours du FMI serait sans doute indispensable, en coopération avec la France, notre partenaire dans le domaine monétaire.

Ai-je besoin d'ajouter que la réussite de cette stratégie est aussi fonction de l'accélération de l'intégration au sein de notre sous-région, de la diversification de notre économie et de l'amélioration du climat des affaires dans nos différents pays.

**Messieurs les Présidents, Chers Frères,
Madame la Directrice Générale du Fonds Monétaire International,
Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française,**

Je crois fermement à la communauté de destin qui nous rassemble au sein de notre sous-région. C'est la raison pour laquelle je pense, qu'individuellement et collectivement, nous devons faire, en coopération avec nos partenaires, tous les efforts nécessaires pour lui donner les meilleures chances de renouer avec la croissance.

C'est l'intérêt de tous et de chacun.

Je vous remercie de votre attention.-

Closing speech by H.E. Paul BIYA, President of the Republic of Cameroon

Yaounde, 23 December 2016

**Your Excellencies, Dear Brothers,
The Managing Director of the
International Monetary Fund,
The Minister of Economy and
Finance of the French Republic
Ladies and Gentlemen,**

In my opening speech, I clearly noted that our sub-region was going through a difficult period due to external shocks that may slow down its growth and, hence, undermine its development goals.

However, I also expressed my firm conviction that if, together, we were prepared to take the decisions required by the situation, we could, with the support of our partners, return to the path of economic progress.

I believe this special summit has enabled us to clearly assess the challenges we have to meet and to, in a concerted manner, adopt solutions which can help us to sail through these stormy waters.

I believe it is necessary to underscore this momentum of active solidarity encouraged by our traditional friends, which seeks to pull our sub-region out of its current difficulties. Seemingly, our discussions have clearly shown that joint action would ensure greater efficiency in the current context.

Of course, this will not mean that we should not take targeted measures to address the specific problems of each of our countries.

The collective strategy that needs to be implemented should address a number of key issues:

At the fiscal level, in order to maintain a sustainable balance, it would be necessary to broaden the tax base to increase revenue and improve the quality of spending.

At the same time, it would be necessary to ensure that these adjustment measures do not impede growth and do not worsen the living conditions of the most vulnerable segments of the population.

With regard to public debt, measures should be taken to ensure its sustainability.

In the same vein, it would be necessary for our bilateral and multilateral partners to be more flexible, owing to the sharp fall in commodity prices.

As far as our monetary policy is concerned, our Central Bank has provided support to cushion fiscal shocks. However, other levers should be used to preserve our monetary stability which is threatened by balance-of-payments problems.

Support from the IMF would certainly be indispensable, in cooperation with France, our partner in the monetary field.

It goes without saying that the success of this strategy also depends on accelerating integration within our sub-region, diversifying our economy and improving the business climate in our various countries.

**Your Excellencies, Dear Brothers,
The Managing Director of the
International Monetary Fund,
The Minister of Economy and
Finance of the French Republic**

I firmly believe in the common destiny that binds us within our sub-region. This explains why I think that, individually and collectively, we must, in cooperation with our partners, make every effort to give our sub-region the best chance of achieving renewed growth.

It is in the interest of each and everyone.

Thank you for your attention.

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

**SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT D'AFRIQUE CENTRALE
SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DANS LA ZONE CEMAC**

COMMUNIQUE FINAL

A l'invitation de Son Excellence **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, un Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale s'est tenu à Yaoundé le 23 décembre 2016 au Palais de l'Unité.

Cette rencontre avait pour objectif d'examiner la situation économique et monétaire dans la zone CEMAC et d'adopter des mesures appropriées visant à juguler les effets néfastes du double choc pétrolier et sécuritaire, sur les économies de la sous-région.

Ont pris part à cette rencontre :

- Son Excellence **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun ;
- Son Excellence **Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
- Son Excellence **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo ;
- Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise ;
- Son Excellence **OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
- Son Excellence **Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad.

Ont également assisté aux travaux :

- Madame **Christine LAGARDE**, Directrice Générale du Fonds Monétaire International (FMI) ;
- Monsieur **Michel SAPIN**, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française ;
- Monsieur **Pierre MOUSSA**, Président de la Commission de la CEMAC ;
- Monsieur **Lucas ABAGA NCHAMA**, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Abordant les points inscrits à l'ordre du jour, les Chefs d'Etat ont tout d'abord suivi la Communication spéciale de la Directrice Générale du Fonds Monétaire International. Ils ont ensuite écouté l'intervention du Ministre français de l'Economie et des Finances, puis pris connaissance du Rapport de la Réunion des Ministres des Finances et de l'Economie de la CEMAC, tenue à Yaoundé le 22 décembre 2016.

A la suite de ces exposés, les Chefs d'Etat ont procédé à un échange de vues sur les diverses questions évoquées, et notamment sur l'ampleur des conséquences de la baisse des cours du pétrole sur les économies de la Sous-région, la gestion financière et monétaire de la CEMAC, les mesures à adopter pour sortir de cette conjoncture économique difficile.

Au terme des échanges, les Chefs d'Etat ont :

1. Relevé d'emblée que le renforcement de la stabilité macroéconomique ne nécessite pas un réajustement de la parité monétaire actuelle, mais plutôt des efforts d'ajustement sur les plans intérieur et extérieur, assortis de réformes structurelles adéquates.
2. Décidé d'adopter des mesures pertinentes destinées à inverser durablement les tendances négatives de l'économie de la sous-région, combinant une politique budgétaire adéquate, une politique monétaire appropriée et une coopération internationale renforcée.
3. Réaffirmé leur vision commune de faire de la zone CEMAC un espace émergent dans un avenir proche, par la réalisation judicieuse des infrastructures nécessaires à la promotion d'un développement durable et inclusif au bénéfice de leurs populations.
4. Réitéré leur attachement indéfectible à la solidarité communautaire face aux chocs économiques et sécuritaires actuels et futurs.
5. Décidé, en matière de politique monétaire du gel des plafonds des avances statutaires de la BEAC au niveau fixé sur la base des recettes budgétaires de l'exercice 2014.
6. Prescrit le renforcement de la stabilité financière de la zone CEMAC par une surveillance accrue du système bancaire et une utilisation optimale des instruments de politique monétaire.
7. Engagé la BEAC à proposer à brève échéance, en faveur des Etats, des mesures visant à promouvoir la migration progressive vers le financement par les Marchés de capitaux, en substitution des financements directs de la Banque Centrale.

8. Renouvelé leur engagement à poursuivre vigoureusement, au niveau de chaque pays, les ajustements budgétaires nécessaires à un rééquilibrage maîtrisé, judicieux et progressif de leurs finances publiques.
9. Convenu de l'impérieuse nécessité de conduire des politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques afin de préserver les acquis sociaux dans un contexte d'extrême fragilité économique et financière.
10. Décidé de s'engager à un redressement graduel du solde budgétaire des Etats et convenu de ramener dans un délai de moins de 05 ans le solde budgétaire en dessous de 3%.
11. Souligné l'importance de maintenir un endettement viable et soutenable, en privilégiant les financements concessionnels et en favorisant les partenariats public-privé pour la réalisation des programmes d'infrastructures.
12. Salué les conseils avisés et l'assistance technique des partenaires au développement.
13. Décidé d'ouvrir et de conclure à brève échéance, des négociations bilatérales avec le FMI, pour mieux structurer les efforts d'ajustement de leurs Etats, les accompagner vers une sortie de crise et les aider à mettre en place les conditions d'une relance vertueuse et durable de leurs économies.
14. Sollicité en faveur de chaque pays, des mesures de renforcement d'une coopération internationale plus souple et flexible.
15. Convenu, en raison du caractère exogène des chocs économiques subis, d'avoir amplement recours à tous les partenaires ^{V multilatéraux et} multilatéraux en vue d'obtenir un large accès aux financements concessionnels ^{et non concessionnels} nécessaires au renforcement de la balance des paiements et à la poursuite des projets de développement prioritaires.
16. Décidé d'accélérer résolument la finalisation de la libre circulation des personnes et des biens, et la réalisation rapide des projets intégrateurs en préservant la sécurité.
17. Renouvelé leur engagement commun, ainsi que leur détermination à améliorer substantiellement le climat des affaires en zone CEMAC, afin de promouvoir de manière vigoureuse l'activité économique créatrice de richesses, et mobiliser de façon optimale les recettes fiscales internes.
18. Engagé leurs pays respectifs à renforcer la coopération fiscale internationale, afin de lutter contre la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscales qui les privent d'importantes ressources.

19. Prescrit l'intensification des mesures et des actions en faveur de la diversification de leurs économies pour les rendre moins vulnérables aux chocs exogènes, et plus compétitives face à la libéralisation des échanges commerciaux dans un monde de plus en plus ouvert.
20. Confié au Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC la charge d'assurer le suivi des mesures prises et de rendre compte régulièrement de leur exécution.
21. Prescrit la tenue régulière à l'échelle ministérielle des rencontres de suivi-évaluation des mesures de redressement et de leurs effets sur la situation économique, financière et monétaire des pays de la CEMAC.

Au terme des travaux ayant sanctionné le Sommet Extraordinaire, les Chefs d'Etat ont salué la participation à ce Sommet des invités spéciaux : **Madame Christine LAGARDE**, Directrice Générale du FMI ; Monsieur **Michel SAPIN**, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française ; Monsieur **Pierre MOUSSA**, Président de la Commission de la CEMAC ; Monsieur **Lucas ABAGA NCHAMA**, Gouverneur de la BEAC.

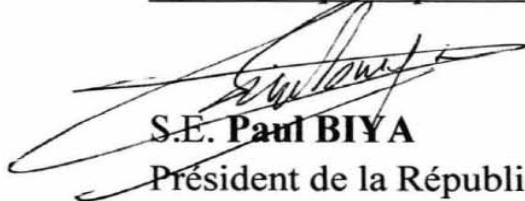
Ils ont exprimé leur profonde appréciation à l'endroit de **Son Excellence Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, pour l'initiative et l'organisation réussie du présent Sommet.

Les travaux du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la situation économique et monétaire dans la zone CEMAC, se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

Fait à Yaoundé, le 23 décembre 2016.

Ont signé :

Pour la République du Cameroun



S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun.

Pour la République Centrafricaine



S.E. Faustin Archange TOUADERA

Président de la République Centrafricaine

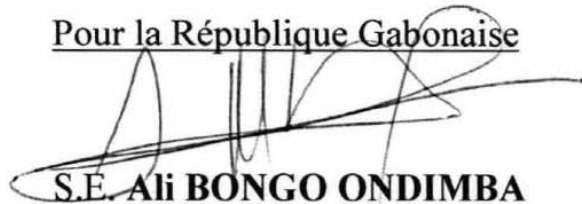
Pour la République du Congo



S.E. Denis SASSOU NGUESSO

Président de la République du Congo

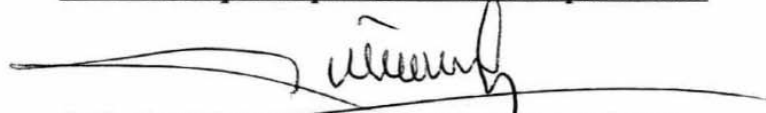
Pour la République Gabonaise



S.E. Ali BONGO ONDIMBA

Président de la République Gabonaise

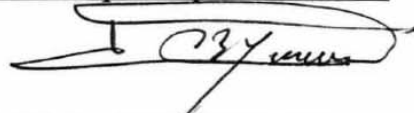
Pour la République de Guinée Equatoriale



S.E. OBIANG NGUEMA MBASOGO

Président de la République de Guinée Equatoriale

Pour la République du Tchad



S.E. Idriss DEBY ITNO

Président de la République du Tchad

Vœux de Nouvel An

Au Chef de l'Etat

Discours du Chef de l'Etat en réponse aux vœux du Corps diplomatique

Yaoundé, le 06 janvier 2017



**Monsieur le Doyen du Corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les membres
du Corps diplomatique,**

C'est un grand plaisir pour moi, toujours renouvelé, de vous recevoir en ce lieu pour la cérémonie traditionnelle de présentation des vœux du Corps diplomatique. Nous avons ainsi chaque année l'heureuse occasion de faire,

ensemble, un tour d'horizon de la situation internationale.

Sans attendre, je remercierai votre Doyen pour son analyse subtile de ladite situation et ses paroles encourageantes pour le Cameroun. Les vœux qu'il a également exprimés, en votre nom, pour mon pays, ma famille et moi-même, me sont allés droit au cœur.

Vous avez, Monsieur le Doyen du

Corps diplomatique, souligné l'exploit de notre peuple. Il a su, à partir de ses nombreuses diversités, reconstituer son unité. Je l'ai toujours dit, cette unité se confond avec l'existence même de notre peuple.

Je ne cesse d'inviter mes compatriotes à veiller jalousement à ce que jamais cette unité ne s'arrête.

Notre diversité fait partie de notre identité.

Notre peuple est attaché à ces deux valeurs fondamentales : unité et diversité.

Dans l'esprit de dialogue qui a toujours été le mien, je continuerai, avec l'ensemble de mes compatriotes, à tout mettre en œuvre pour renforcer notre vouloir vivre ensemble.

Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,

Les données fondamentales de la conjoncture mondiale n'ont malheureusement guère changé au cours des derniers mois.

Trois problèmes demeurent au centre des préoccupations des peuples et de leurs dirigeants : les atteintes à la sécurité, l'instabilité de l'économie et la dégradation de l'environnement.

S'agissant de la sécurité, les opinions publiques constatent avec inquiétude la persistance, voire l'aggravation des tensions, surtout au Proche et Moyen-Orient et en Afrique.

Dans la première de ces régions, plus précisément en Syrie et en Irak, il s'agit désormais d'une guerre d'une grande ampleur entre plusieurs antagonistes. Cette guerre cruelle fait de nombreuses victimes innocentes et jette sur les routes des masses de réfugiés. Actuellement, le régime de Damas est à l'offensive et semble avoir l'avantage. Mais la complexité de la situation est telle que tout pronostic reste hasardeux.

Personne ne regrettera une éventuelle défaite de l'Etat Islamique qui est un des pôles du terrorisme international. Il est clair toutefois que le retour à la paix nécessitera de grands efforts

diplomatiques et la prise en compte des intérêts politiques, religieux, économiques des diverses parties en cause. Le rapprochement entre Damas et l'opposition syrienne, avalisé par le Conseil de Sécurité, est, à cet égard, un pas dans la bonne direction.

L'expansion du terrorisme, on le sait, n'est pas sans rapport avec la situation au Proche et au Moyen-Orient. Les attentats en Europe, aux Etats-Unis, en Turquie et en Afrique sont le plus souvent revendiqués par l'Etat Islamique. Son effondrement éventuel pourrait faciliter l'éradication des mouvements qui lui ont fait allégeance.

En Afrique notamment, qu'il s'agisse de Boko Haram ou de diverses organisations actives en Lybie et au Sahel, la chute de l'Etat islamique porterait sans doute un coup sévère à la nébuleuse djihadiste sur notre continent.

Cette éventualité exigera qu'une stratégie à long terme de lutte contre le terrorisme soit mise en œuvre par tous les pays en butte à ce fléau.

On doit à ce point souligner l'engagement des grandes puissances qui ont pris l'exacte mesure du danger djihadiste. Il s'agit d'une menace réelle sur la sécurité des Etats et sur la paix globale.

Il convient aussi de mentionner la mobilisation des organisations internationales, au premier rang desquelles l'ONU, qui ont mis à leur ordre du jour la question du terrorisme dans ses aspects sécuritaires et sociétaux.

Il faut enfin rendre hommage aux organismes humanitaires qui sont venus au secours des réfugiés ou des déplacés fuyant les combats ou les persécutions.

Les perspectives de l'économie mondiale suscitent également une grande inquiétude dans les opinions publiques.

L'optimisme qui prévalait dans les débuts de la mondialisation heureuse s'est en grande partie dissipé. Tout en reconnaissant qu'elle a dynamisé le commerce international et fait reculer la pauvreté dans nombre de pays, il lui est aujourd'hui reproché d'être à l'origine de l'instabilité économique et d'avoir amplifié les inégalités.

De façon générale, le désordre actuel est attribué à la dérégulation incontrôlée du système économique et financier mondial, rendue également responsable de la crise qui s'est propagée à partir de 2008. Celle-ci, semble-t-il, n'a pas fini de faire sentir ses effets.

Au niveau mondial, la croissance, sauf exception, ralentit.

En Europe, selon les cas, elle stagne plus ou moins.

Pour leur part, les pays émergents ont dû revoir leurs ambitions et relancer leur économie en stimulant la consommation.

Quant aux pays en développement, ceux dont l'économie repose exclusivement sur l'exportation du pétrole et des matières premières, ont vu leurs recettes s'effondrer du fait de la chute des cours.

C'est le cas de plusieurs pays d'Afrique Centrale ; ce qui a justifié, à l'initiative du Cameroun, la réunion d'un sommet extraordinaire des Chefs d'Etat à Yaoundé le 23 décembre dernier.

Pour inverser durablement les tendances négatives de l'économie de la sous-région, les Chefs d'Etat ont adopté des mesures combinant une

politique budgétaire adéquate, une politique monétaire appropriée et une coopération internationale renforcée.

Ils ont également prescrit des actions en faveur de la diversification de leurs économies pour les rendre plus compétitives et moins vulnérables aux chocs exogènes.

■ Dans de nombreux pays, la tendance n'est pas à l'expansion : la production s'essouffle, les investissements marquent le pas, le chômage perdure, les inégalités s'amplifient, la crainte du déclassement se répand.

Il n'est pas étonnant que dans ces conditions, le mécontentement se transmette à la sphère politique. Le protectionnisme gagne du terrain. Le populisme et le nationalisme progressent.

Les Etats, bien entendu, appliquent, quand ils le peuvent, des politiques de relance, parfois freinées par les déficits publics et le poids de la dette. Les grandes organisations internationales économiques et financières sont bien conscientes de l'acuité et de l'urgence des problèmes. Mais les besoins à satisfaire sont tellement importants qu'elles paraissent désarmées par l'énormité et la complexité de la tâche.

Les dérèglements de la mondialisation semblent avoir provoqué une sorte de choc en retour qui risque d'avoir pour conséquence, au niveau des Etats, la tentation de l'isolationnisme. Une telle évolution aurait évidemment des effets dommageables pour la croissance et les échanges internationaux. Pour l'éviter, la solution serait sans doute de réintroduire une dose de régulation dans le système économique mondial afin d'aboutir à une mondialisation mieux maîtrisée.

Par la force des choses, la communauté internationale a dû concentrer son attention sur les problèmes de sécurité et de l'économie. Elle n'en a pas pour autant délaissé les grandes questions liées à l'avenir de la planète, à savoir le développement durable et la protection de l'environnement.

La récente session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a donné aux leaders mondiaux l'occasion de revenir sur les objectifs du développement durable qui sont entrés en vigueur au début de cette année. Il s'agira désormais de leur impulser « *une nouvelle dynamique pour transformer le monde* ».

De son côté, le sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Madagascar en novembre dernier, a délibéré sur l'ambition de construire « un ordre économique plus juste à travers une croissance inclusive et durable ». Même s'il s'agit d'objectifs à long terme, il est réconfortant de constater que ces préoccupations ne sont pas perdues de vue.

De la même façon, les avancées réalisées à Paris, par la COP21 sur le changement climatique, ne sont pas restées lettre morte. Elles ont été reprises à Marrakech par la COP22.

Ce problème important, qui met en cause la survie de l'espèce humaine, continuera, je pense, à faire l'objet d'un suivi attentif, notamment pour vérifier que les engagements qui ont été pris seront tenus.

Qu'il me soit permis, avant de conclure, de dire quelques mots de notre action diplomatique sur la scène continentale, en particulier dans le cadre de nos relations avec l'Union Africaine.

Nous soutenons bien entendu, la réforme de la Commission engagée par sa Présidente.

Par ailleurs, nous espérons que la décision de principe qui a été prise d'établir au Cameroun le siège du Fonds Monétaire Africain entrera bientôt dans les faits.

De même, nous faisons en sorte que la Base Logistique Continentale, qui doit être implantée à Douala, soit bientôt opérationnelle.

Quant au Centre interrégional de Coordination des opérations de sûreté et de sécurité maritime dans le golfe de Guinée, nous sommes prêts à l'accueillir à Yaoundé.

Ces deux derniers projets se situent dans le prolongement des différents sommets sur la sécurité régionale tenus cette année.

**Monsieur le Doyen du Corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,**

Je voudrais maintenant vous prier de bien vouloir transmettre aux hautes autorités que vous représentez, nos vœux les meilleurs pour l'Année Nouvelle.

A vous-mêmes, à vos familles, j'adresse mes souhaits les plus sincères de bonheur, de santé et de succès pour l'année 2017.

Vive la coopération internationale !

Je vous remercie de votre aimable attention.

Head of State's Speech in Response to the Presentation of New Year Wishes by the Diplomatic Corps

Yaounde, 6 January 2017



The Dean of the Diplomatic Corps, Distinguished Members of the Diplomatic Corps,

It is always a great pleasure for me to welcome you to this venue on the occasion of the traditional ceremony of presentation of New Year wishes by the Diplomatic Corps. The ceremony affords us an opportunity each year to review the global situation together.

Right away, I would like to thank

your Dean for his subtle analysis of the said situation and for his words of encouragement for Cameroon. Also, the wishes he has extended, on your behalf, to my country, my family and me, go straight to my heart.

Your Excellency, Dean of the Diplomatic Corps, you have underscored our people's exploit in rebuilding their unity despite their multiple diversities. As I have always stated, this unity forms an integral part of our people's very existence.

I have repeatedly urged my compatriots to jealously preserve this unity.

Our diversity forms part of our identity.

Our people are committed to these two fundamental values, namely unity and diversity.

In the spirit of dialogue that I have always advocated, I will, with all my compatriots, continue making every

effort to strengthen our desire to live together.

Distinguished Members of the Diplomatic Corps,

Unfortunately, the essentials of global economics have hardly changed over the past months.

Three issues, namely insecurity, economic instability and environmental degradation, remain the core concerns of peoples and their leaders.

Regarding security, public opinion is showing grave concern about the persistence or even heightening of tensions, notably in the Middle East and in Africa.

In the Middle East, and more precisely in Syria and Iraq, what we now have is a major war raging between various antagonists. This horrific war is claiming scores of innocent lives and causing waves of refugees. At present, the regime in Damascus is on the offensive and appears to have the upper hand. However, the situation is so complex that it is foolhardy to make any prediction.

No one will regret the possible defeat of the Islamic State which is one of the poles of international terrorism.

However, it is clear that the return to peace will require great diplomatic efforts and consideration of the political, religious and economic interests of the various parties involved. In this regard, the rapprochement between Damascus

and the Syrian Opposition, endorsed by the Security Council, is a step in the right direction.

We are aware that the spread of terrorism is not unrelated to the situation in the Near and Middle East. The attacks carried out in Europe, in the United States, in Turkey and in Africa are often claimed by the Islamic State organization. If it collapsed, this could facilitate the eradication of movements that have pledged allegiance to it.

In Africa in particular, be it Boko Haram or various organizations that are active in Libya and the Sahel, the demise of the Islamic State organization would definitely deal a severe blow to the jihadi underworld in our continent.

This possibility will require the adoption of a long-term strategy to combat terrorism by all countries facing this scourge.

We must at this point stress the commitment of the major powers which have fathomed the precise extent of the jihadist danger. It represents a real threat to the security of states and global peace.

Also worth mentioning is the mobilization of international organizations, foremost among which is the United Nations Organization, which have included terrorism on their security and social agenda.

Lastly, we must pay tribute to humanitarian organizations that came to the rescue of refugees or displaced persons fleeing fighting or persecution.

The global economic outlook is also a matter of great concern in public opinion.

The optimism that prevailed in the early days of responsible globalization has largely disappeared. While acknowledging that it has boosted global trade and reduced poverty in many countries, it is now being blamed for causing economic instability and widening inequalities.

Generally, the current chaos is blamed on uncontrolled deregulation of the global economic and financial system, which is also responsible for the crisis that spread in 2008 and whose effects seem to linger on.

- Globally, growth, with some exceptions, is slowing down.
- In Europe, as the case may be, it has more or less stagnated.
- For their part, emerging countries have had to review their ambitions and revive their economies by stimulating consumption.
- Those developing countries whose economies rely solely on oil and raw material exports witnessed a slump in their revenues due to a sharp drop in prices.

Such was the case with many Central African countries, which warranted the holding, on Cameroon's initiative, of an extraordinary summit of Heads of State in Yaounde on 23 December 2016.

To reverse the negative trends in the economy of the sub-region in a

sustainable manner, the Heads of State adopted measures combining an appropriate fiscal policy, a suitable monetary policy and stronger international cooperation.

They also prescribed actions to diversify their economies and make them more competitive and less vulnerable to exogenous shocks.

■ In many countries, the trends are not expansionary: - production is declining; investments are stagnating; unemployment is persisting; inequalities are widening; fear of being downgraded is spreading.

Under such circumstances, it is not surprising for discontent to extend to the political sphere. Protectionism is gaining ground. There is an upsurge in populism and nationalism.

Of course, States are implementing, wherever they are able to, recovery policies which often are hampered by public deficits and the debt burden. The major international economic and financial organizations are well aware of the seriousness and urgency of these problems. However, the needs to be met are so huge that they seem overwhelmed by the scale and complexity of the task.

Disruptions in globalization seem to have provoked a kind of backlash whereby States may be tempted by isolationism. Obviously, such a trend would negatively impact growth and international trade. To avert such a situation, the solution would undoubtedly be to reintroduce some degree of regulation in the global

economic system for better controlled globalization.

Circumstances compelled the international community to focus its attention on security and economic problems. For all that, it did not abandon major issues related to the future of planet Earth, namely sustainable development and environmental protection.

The recent session of the United Nations General Assembly afforded world leaders the opportunity to review the sustainable development goals which became effective at the beginning of this year. We now have to give them "fresh impetus to transform our world".

For its part, the Francophonie Summit which was held last November discussed the ambition of building "a more just economic order through inclusive and sustainable growth". Although they are long-term objectives, it is reassuring to note that such concerns have not been forgotten.

Similarly, the progress achieved in Paris at COP21 on climate change has not remained a dead letter. It was confirmed at COP22 in Marrakech.

This key issue, which threatens the survival of the human species, will, I believe, continue to be closely monitored, especially to ensure that the commitments made are honoured.

Before concluding, I would like to say a few words about our diplomatic action on the international scene,

especially concerning our relations with the African Union.

It is clear that we support the ongoing reform led by its Chairperson.

Moreover, it is our hope that the policy decision to establish the headquarters of the African Monetary Fund in Yaounde will soon become reality.

We are also working to ensure that the Continental Logistics Base to be set up in Douala goes operational soon.

We are ready to host, in Yaounde, the Inter-regional Coordination Centre for Maritime Safety and Security in the Gulf of Guinea.

These last two projects are the offshoots of the various regional security summits held this year.

The Dean of the Diplomatic Corps, Distinguished Members of the Diplomatic Corps,

I would now like to request you to kindly convey my best wishes for the New Year to the distinguished authorities that you represent here.

I extend to you and your families my most sincere wishes for happiness, health and success in 2017.

Long live international cooperation!

Thank you for your kind attention.

Les vœux en images



Le Doyen du corps diplomatique, Piero Pioppo, Nonce Apostolique, présentant ses vœux au Chef de l'Etat.



Une vue du corps diplomatique présent au Palais de l'Unité.



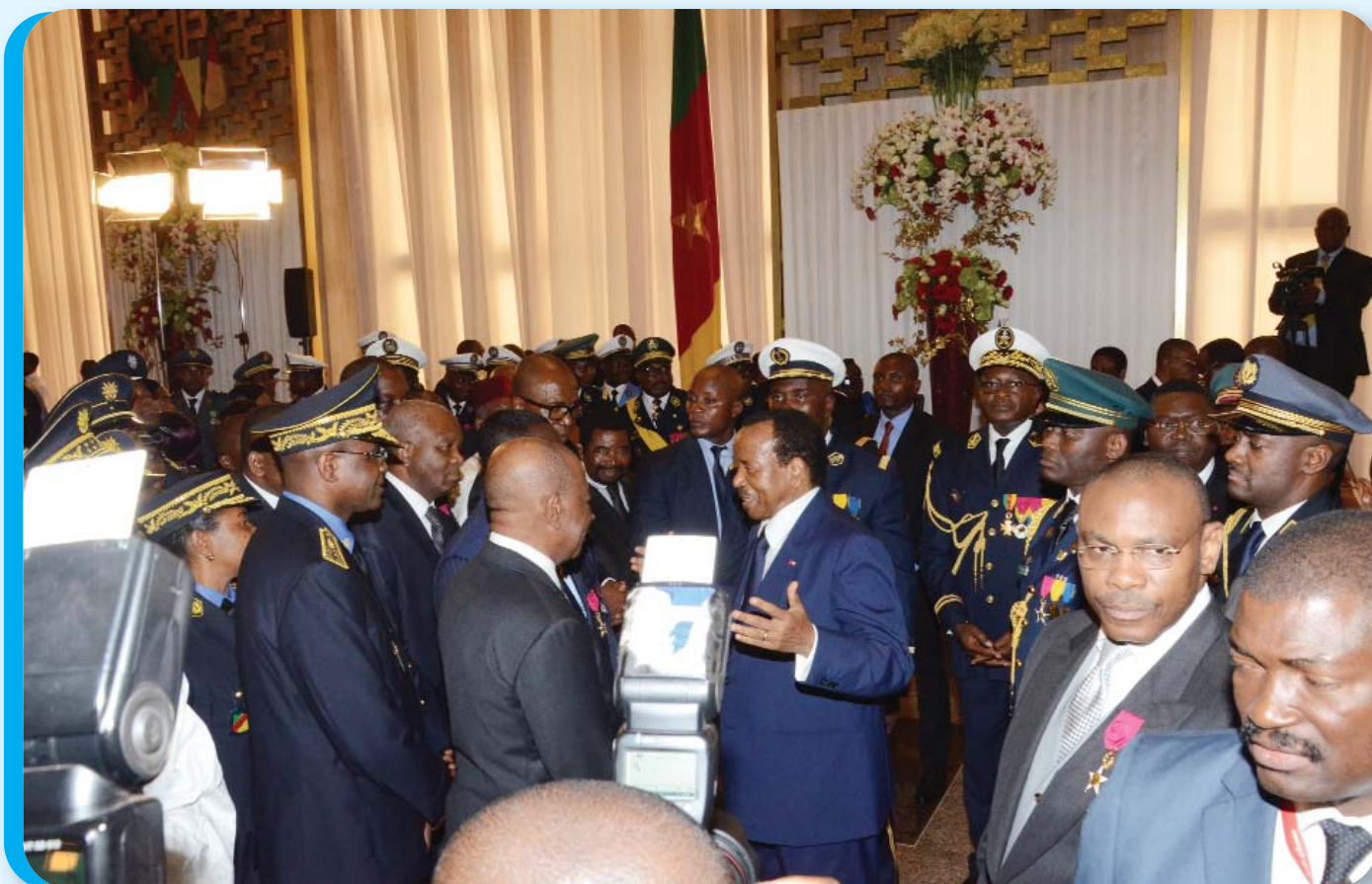
The Head of State in a chat with the President of the Senate and the Speaker of the National Assembly



Prime Minister Philemon YANG listening attentively as President BIYA speaks



The Minister Delegate in Charge of Defence and Senior Military Officers share a moment of intimacy with the Head of State



Concertation avec les hauts responsables de la Sûreté Nationale.



The Secretary General of the CPDM shares time with President Paul BIYA



New Year wishes from the Secretary General of the Presidency of the Republic



The Head of State giving directives to the Director of the Civil Cabinet



Les vœux du Directeur adjoint du Cabinet Civil, Joseph LE

Images des Vœux de Nouvel An à la Première Dame, Mme Chantal BIYA



The First Lady and the wives of the close collaborators of the Head of State



Mrs. Chantal BIYA surrounded by the wives of the Diplomatic Corps



Happy moments with wives of the Diplomatic Corps



Flowers from the wife of the Russian Ambassador, who led the group of wives of the Diplomatic Corps



First Lady receives flowers from the wife of the President of the Senate



The wife of the Speaker of the National Assembly curdles with Mrs. Chantal BIYA



First Lady receives New Year wishes from the wife of the Prime Minister



New Year Wishes from the wives of the staff of the Supreme Court, led by Anne NDJODO, wife of the Procureur General.

Les activités sociales de la Première Dame à la veille de la fête de Noël 2016

Fidèle à une tradition bien établie, Madame Chantal BIYA a effectué le tour des structures fondées à son initiative à Yaoundé pour les différentes cérémonies de l'arbre de Noël 2016. Ce périple de la Première Dame a débuté le 16 décembre par le Cercle des Amis du Cameroun (CERAC), qui tenait sa 24^{ème} assemblée générale. Après avoir dressé un bilan satisfaisant de ses activités en 2016 en présence de sa fondatrice, le CERAC s'est dit prêt à conduire à nouveau à bon terme ses principales actions pour l'année 2017 dans les domaines habituels de

son intervention à savoir, la santé, l'éducation, les affaires sociales, l'appui aux femmes rurales, etc.

Après le CERAC, la Première Dame a présidé la cérémonie de l'arbre de Noël au complexe scolaire « Les Coccinelles » du Palais de l'Unité le 20 décembre avant par la Fondation Chantal BIYA, le 22 décembre.

Le fait marquant de cette tournée sociale de l'épouse du Chef de l'Etat aura certainement été la cérémonie qui a eu lieu le 21 décembre au

Centre Hospitalier de Recherche et d'Application en Chirurgie Endoscopique et de Reproduction Humaine (CHRACERH) de Yaoundé. La Première Dame y est allée, pour la première fois, fêter avec le personnel et les parents ayant retrouvé l'espoir, la naissance des premiers bébés dudit Centre, spécialisé en procréation médicalement assisté, inauguré en mai 2016. C'est une grande réalisation du Chef de l'Etat qui fait le bonheur de nombreuses femmes et familles camerounaises.





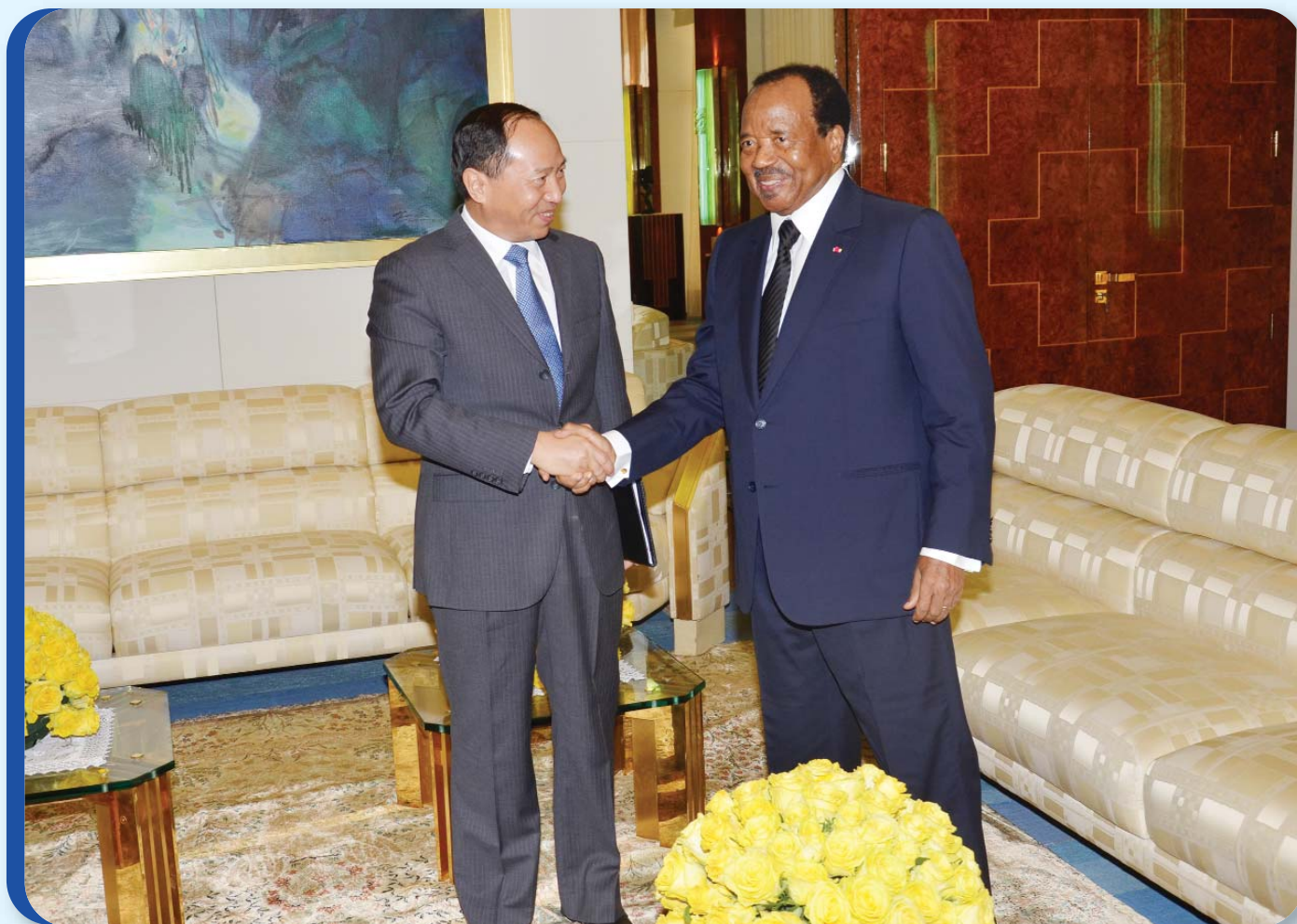
Pupils of the Coccinelles School Complex at the Unity Palace with First Lady Chantal BIYA, Patroness and Founder



The First Lady always has motherly care for children

Les audiences du Chef de l'Etat

Yaoundé et Beijing prêts à porter leur coopération à un niveau plus élevé



Il est le premier Ambassadeur étranger à être reçu au Palais de l'Unité depuis le début de l'année. M. Wen Wenhua, l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Cameroun, s'est entretenu avec le Président de la République, S.E. Paul BIYA, le 11 janvier 2017. Occasion pour le diplomate chinois de transmettre les cordiales salutations et les vœux les meilleurs du Président Xi Jinping à

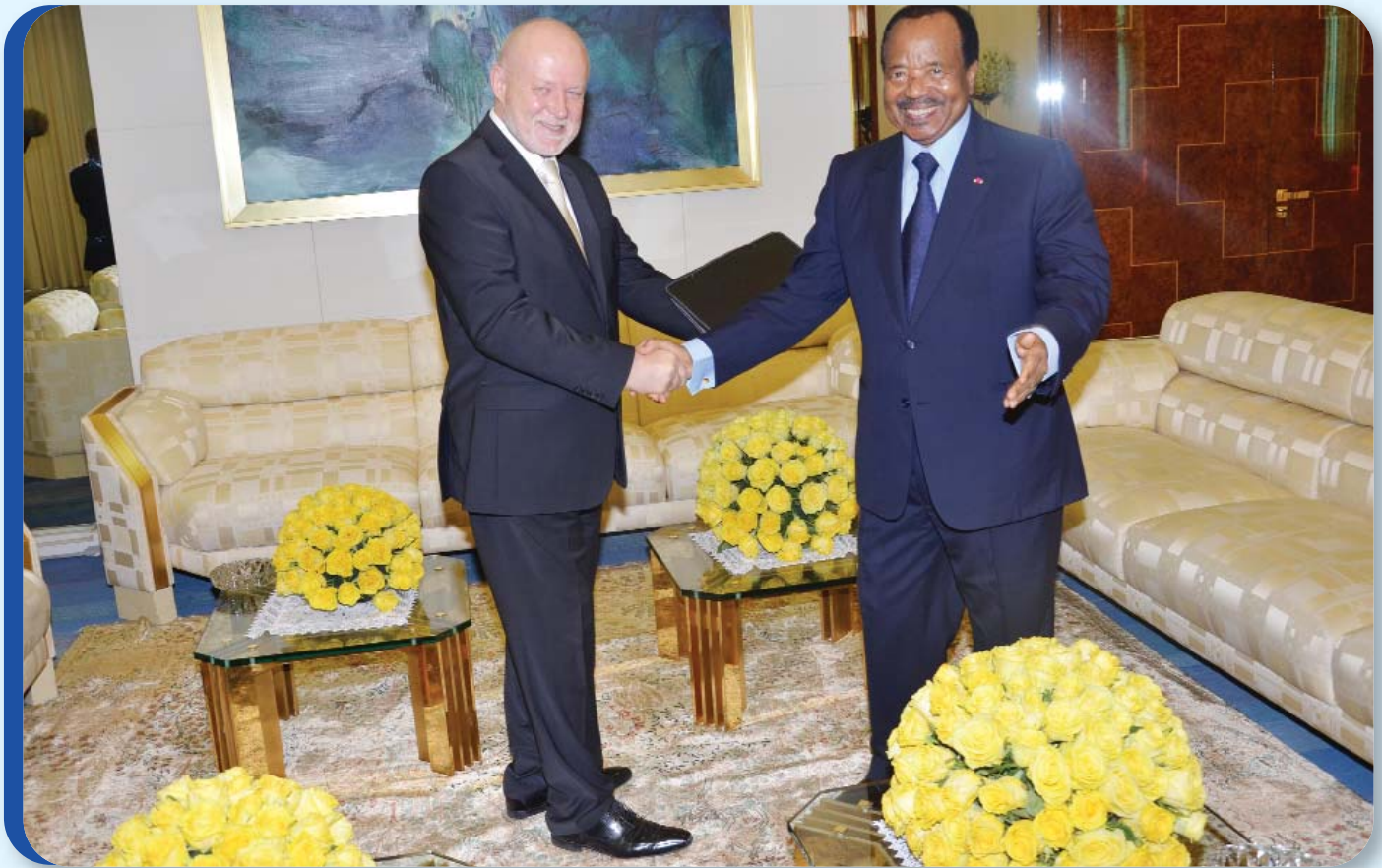
son homologue camerounais. Occasion aussi de réchauffer les liens d'amitié et de coopération stratégique que le Cameroun et la Chine entretiennent si heureusement depuis 46 ans.

Au regard des changements en cours dans le monde et de la conjoncture internationale complexe, notamment au plan économique, le Cameroun et la Chine sont prêts à

renforcer leur coopération multiforme afin de la porter à un niveau plus élevé.

Evoquant les perspectives annuelles de cette coopération, le diplomate chinois a indiqué que les nombreux projets économiques et commerciaux en cours vont se poursuivre, en même temps que les deux pays vont consolider leurs rapports dans plusieurs autres domaines.

Yaoundé et Moscou pour l'élargissement de la coopération



Le Président de la République a reçu en audience au Palais de l'Unité, le 12 janvier 2017, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Cameroun, par ailleurs Vice - doyen du corps diplomatique, Nicolay Ratsiborinskiy.

S'exprimant devant la presse, le diplomate russe a qualifié cette rencontre d'importante compte tenu des sujets d'intérêt commun abordés.

Le Chef de l'Etat et son hôte ont tout d'abord passé en revue la coopération multiforme entre Yaoundé et Moscou, vieille de cinquante trois, ans avant d'envisager les perspectives pour la

placer à un niveau plus élevé. Ils ont convenu d'élargir et de la structurer dans différents domaines. Il s'agira notamment de créer des commissions ou groupes de travail dans les domaines de la sécurité, de l'économie, des finances, etc.

L'Ambassadeur a exprimé la volonté de Moscou d'appuyer les grands projets de développement en cours au Cameroun. Le Gouvernement russe, a-t-il assuré, est prêt à apporter son appui au Cameroun à travers des investissements et des crédits aux conditions avantageuses.

Ensuite, la lutte contre le terrorisme en rapport avec la situation

au Proche-Orient, en particulier en Syrie. Le diplomate russe a laissé entendre que l'objectif principal est de nettoyer la Syrie des milliers de terroristes pour éviter qu'ils se dispersent à travers l'Europe et l'Afrique.

S'agissant de la situation du Cameroun, l'Ambassadeur a déclaré que son pays apprécie à leur juste valeur les résultats positifs enregistrés par les forces de défense et de sécurité dans la lutte contre Boko Haram.

Enfin, abordant la situation sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le diplomate russe a émis le vœu que le dialogue prévale.

Coopération Yaoundé-Washington rien ne va changer



Deux mois exactement après sa dernière rencontre avec le Chef de l'Etat au Palais de l'Unité, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Cameroun, Michael Stephen Hoza, s'est à nouveau entretenu avec le Président Paul BIYA, le 02 février 2017. Comme lors de l'audience du 02 décembre 2016, le diplomate américain a rassuré de la continuité de l'excellente coopération entre Yaoundé et Washington après l'arrivée du Président Donald Trump à la Maison Blanche.

Les entretiens entre le Chef de l'Etat et son hôte ont essentiellement porté sur des sujets d'intérêt commun, à savoir la

coopération bilatérale, la lutte contre le terrorisme et la gouvernance économique.

S'exprimant devant la presse, L'Ambassadeur Hoza a salué les actions communes dans la lutte contre Boko Haram marquées par de nombreux succès enregistrés sur le terrain par les forces de défense et de sécurité camerounaises. Le diplomate a présenté ses condoléances au Chef de l'Etat, Chef des Armées, à la suite de la mort de quatre valeureux officiers dans le crash de leur hélicoptère le 22 janvier 2017.

Au plan de la coopération bilatérale, l'Ambassadeur a indiqué

qu'avec l'arrivée d'un nouvel exécutif à Washington, le Cameroun et les USA doivent envisager ensemble de nouveaux domaines de coopération.

Le Chef de l'Etat et son hôte ont réaffirmé le rôle et l'importance de la démocratie et de l'Etat de droit, du respect des droits de l'homme et du dialogue comme leviers essentiels pour assurer un avenir radieux à notre pays.

L'Ambassadeur des USA a salué enfin les efforts du Gouvernement dans la lutte contre la corruption, ce qui a permis une amélioration du climat des affaires qui se traduit tant par l'attrait de plus d'investissements étrangers.

Les actes du Chef de l'Etat dans les principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations

En décembre 2016, le Président de la République a promulgué sept (07) et signé 55 décrets, 98 arrêtés. Soit un total de 160 textes. Les actes les plus importants sont retenus dans deux des quatre principaux de la politique des Grandes Réalisations.

Pôle de la Gouvernance

Loi N°2016/013 du 14 décembre 2016 portant loi de règlement de la République du Cameroun pour l'exercice 2015.

Loi N°2016/013 du 14 décembre 2016 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de Bangui instituant une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle révisé le 14 décembre 2015 à Bamako (Mali).

Loi N°2016/014 du 14 décembre 2016 fixant le capital social minimum et les modalités de recours aux services du notaire dans le cadre de la création d'une société à responsabilité limitée au Cameroun.

Loi N°2016/015 du 14 décembre 2016 portant régime des armes et munitions au Cameroun.

Loi N°2016/016 du 14 décembre 2016 autorisant le président de la République à ratifier l'accord entre la République du Cameroun et le Canada concernant la promotion et la protection des investissements, signé le 3 mars 2014 à Toronto (Canada).

Loi N°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code minier.

Loi N°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi des Finances du Cameroun pour l'exercice 2017.

Décret N°2016/486 du 02 décembre 2016 portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de défense et nomination au grade de « Capitaine 1^{er} échelon, Essala Bidzogo Pascale Flore.

Décret N°2016/487 du 02 décembre

2016 portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de défense et nomination au grade « d'Enseigne de Vaisseau de 2^{ème} classe Mendoua Jean Thiery.

Décret N°2016/488 du 02 décembre 2016 portant admission au Corps des Officiers d'Active des Forces de défense et nomination au grade « d'Enseigne de Vaisseau de 2^e classe Tchinde Fowoue Etienne.

Décret N°2016/489 du 02 décembre 2016 portant naturalisation de Made-moiselle Nkidiaka Muisi Claudine

Décret N°2016/490 du 02 décembre 2016 portant détachement d'un magistrat Monsieur Ahmadou Oumarou, Magistrat de 4^{ème} Grade »

Décret N°2016/491 du 06 décembre 2016 accordant une prorogation d'activité à un fonctionnaire Monsieur Biatcha Jean Stéphane, professeur certifié d'enseignement général ; de deux ans(02) ans pour la période allant du 1^{er} novembre 2016 au 1^{er} novembre 2018.

Décret N°2016/492 du 06 décembre 2016 fixant les avantages spéciaux accordés aux membres du Corps Spécialisé d'Officiers de Police judiciaire du Tribunal Criminel Spécial.

Décret N°2016/493 du 06 décembre 2016 portant nomination d'un responsable au sein du Comité de Gestion FAO/PAM au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Monsieur Ateba Noa Dominique, Ingénieur de d'Agriculture, précédemment sous-directeur des Interventions Phytosanitaires à la direction du développement

de l'Agriculture au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Décret N°2016/494 du 06 décembre 2016 portant classement au domaine public artificiel et affectation au Ministère de l'Eau et de l'Energie, des terrains destinés aux travaux de construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal Amont dans la Région du Centre.

Décret N°2016/495 du 06 décembre 2016 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre National de la Valeur. Grade de Chevalier : M. Roger Raoul Dossou Yovo, Directeur Général de l'Institut International des Assurances de Yaoundé.

Décret N°2016/496 du 06 décembre 2016 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre National de la Valeur. Grade d'officier : M. Pokam Max II, Chef Supérieur du Groupement Baham.

Décret N°2016/496 du 06 décembre 2016 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre National de la Valeur. Grade de Commandeur : Dr. Mpoudi Ngolle Eithel, chef du Centre de Recherche sur les Maladies Emergentes et Ré-émergentes(CREMER) ; Grade d'Officier : M. Kanmougne Jean, Inspecteur Principal des Impôts de classe exceptionnelle ; M. Tuekam Jean, Inspecteur Principal des Prix, Poids et Mesures ; Grade de Chevalier : MM. Dongmo Thomas, Likiby Boubakar.

Décret N°2016/498 du 06 décembre 2016 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre National de la

Valeur. M. Jiejip Joseph, Chef de 2^{ème} degré de Bandrefam à Bangou.

Décret N°2016/498 du 06 décembre 2016 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre National de la Valeur.

Décret N°2016/500 du 06 décembre 2016 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre Mérite Camerounais de la valeur.

Décret N°2016/501 du 06 décembre 2016 portant promotion à titre posthume dans l'ordre Mérite camerounais. Dignité de Grand Cordon : feu Eteki Mboumoua William, ancien Ministre et ancien Président de la Croix Rouge Camerounaise.

Décret N°2016/502 du 06 décembre 2016 portant promotion à titre posthume dans l'Ordre Mérite Camerounais. Dignité de Grand Cordon de l'Ordre du Mérite Camerounais : feu Minlo Medjo Pierre, Commissaire divisionnaire retraité.

Décret N°2016/503 du 06 décembre 2016 portant promotion à titre posthume dans l'Ordre National de la Valeur. Grade de Commandeur feu Oyie Ndzie Polycarpe, Professeur des Universités et ancien Directeur du Courrier Présidentiel à Yaoundé.

Décret N°2016/504 du 06 décembre 2016 portant promotion à titre posthume dans l'ordre National de la Valeur : feu Bole Butake, Professeur des Universités, artiste et écrivain.

Décret N°2016/505 du 06 décembre 2016 portant promotion à titre posthume dans l'Ordre National de la Valeur. Grade d'Officier : feu Penn Longla Samuel, opérateur économique à Bamenda.

Décret N°2016/511 du 14 décembre 2016 portant maintien en activité d'un Officier des Forces de défense. Colonel Louba Zal Pierre de la Gendarmerie Nationale du 04 juin 2017 au 24 juin 2020.

Décret N°2016/516 du 19 décembre 2016 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Mohamadou Djoule, Contrôleur des Régies Financières (comptabilité-matières) de deux 02 ans, pour la période allant du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2018.

Décret N°2016/517 du 19 décembre 2016 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Grade de Chevalier : Dann Vioggo Bertin, membre et Président de la Fédération mondiale des Anciens Combattants. ;

Décret N°2016/518 du 19 décembre 2016 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre National du Mérite Camerounais. Grade d'Officier : Lieutenant Colonel Joseph FALZON ; grade de Chevalier : Monsieur Florian Delval, membre du Bureau exécutif mondial de la Fédération des Anciens Combattants.

Décret N°2016/519 du 19 décembre 2016 portant maintien en activité de service d'un officier des Forces de défense. Colonel Mindzie Elisabeth Henriette de la Gendarmerie Nationale, maintenue en activité de service pour une période de trois ans (03) non renouvelable.

Décret N°2016/519 du 19 décembre 2016 portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Force Mixte Multinationale : Lieutenant de Vaisseau Tengue Pascal ; 1^{er} maître Mbwetche Ndana Franck Benoit ; Matelots de 2^{ème} classe Zoa Bessala Serge, Fottmsimo Arthur Aubin, Jiogo Tsobeng Berlus Nikson, Abayatini Alao.

Texte de citation : « Déployés sur le secteur N°1 de la Force Mixte Multinationale dans le cadre de l'opération de lutte contre la secte Boko Haram en cours dans la Région de l'Extrême-Nord, ces personnels ont courageuse-

ment sacrifié leur vie pour la patrie, face aux attaques et autres menés par ce groupe terroriste. Tombés sur le champ d'honneur le 21 novembre 2016 à Dack dans le Lac Tchad, ils ont par leur bravoure rempli avec Honneur et Fidélité leur haute mission de soldat et permis de préserver l'intégrité territoriale du Cameroun. »

Décret N°2016/521 du 27 décembre 2016 portant inscription au tableau d'avancement de grade des personnels Officiers d'Active des Forces de défense au titre de l'année budgétaire 2017.

Décret N°2016/522 du 27 décembre 2016 portant inscription au tableau d'avancement de grade des personnels officiers d'active des Forces de défense au titre de l'année budgétaire 2017.

Décret N°2016/523 du 27 décembre 2016 portant admission au corps des Officiers d'Active des Forces de défense et inscription au tableau d'avancement de grade Adjudants-chefs et Maîtres-Principaux des Forces de défense au titre de l'année budgétaire 2017.

Décret N°2016/523 du 27 décembre 2016 portant promotion au grade Sous-lieutenant et Maîtres-principaux des Forces de défense inscrits au tableau d'avancement de grade au titre de l'année budgétaire 2017.

Décret N°2016/525 du 28 décembre 2016 portant prorogation d'activité à un fonctionnaire M. Nkoulou Essomba Jean, professeur des lycées d'enseignement général, de trois (03) ans, du 06 juillet 2016 au 06 juillet 2020.

Décret N°2016/526 du 29 décembre 2016 portant prorogation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Bella Eves René Louis, professeur d'éducation physique et sportive, de deux (02) ans, du 18 août 2016 au 18 août 2019.

Décret N°2016/528 du 30 décembre

2016 portant prorogation d'activité à un fonctionnaire Monsieur Fougod Edwin Nuvaga, Inspecteur Principal des Régies Financières (Douane) de deux (02) ans du 10 janvier 2017 au 10 janvier 2019.

Décret N°2016/529 du 30 décembre 2016 complétant les dispositions du décret n°2016/523 du 27 décembre 2016 portant admission au corps des Officiers d'Active des Forces de défense et inscription au tableau d'avancement de grade des Adjudants-chefs et des Maîtres-principaux des Forces de Défense au titre de l'année budgétaire 2017.

Gendarmerie Nationale. Pour le grade de Sous-lieutenant, les adjudants chefs : Mekou Kabeyenene Marthe Huguette 30ème nom ; Beyale Etoundi Catherine Nicole 35ème nom.

Décret N°2016/531 du 30 décembre 2016 portant intégration de M. Takoudjou Nimpa Alain dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon, indice 715.

Décret N°2016/532 du 30 décembre 2016 portant intégration de Monsieur Mfewou Abdoulay dans le corps des personnels de l'enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours du 2^{ème} classe, 2^{ème} échelon (indice 785).

Décret N°2016/533 du 30 décembre 2016 portant intégration de Monsieur Tchamango Jiankam Serge Raoul dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours stagiaire (indice 665).

Décret N°2016/534 du 30 décembre 2016 portant intégration de Monsieur Ngoula Ferdinand dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur ; intégré dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur, au grade de chargé de cours stagiaire (indice 665).

Décret N°2016/535 du 30 décembre

2016 portant intégration et promotion de Madame Nghah Ester dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur, promue au grade de Maître de Conférences de 1^{ère} classe 2^{ème} échelon (indice 120).

Décret N°2016/537 du 30 décembre 2016 portant intégration de Monsieur Ella Ella Samuel Béni dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon (indice 715).

Décret N°2016/538 du 30 décembre 2016 portant intégration de Monsieur Gountie Dedzo Merlin dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours stagiaire (indice 665).

Décret N°2016/537 du 30 décembre 2016 portant intégration de Madame Thiodjio Sendja Bridinette, épouse Fandio dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur au grade de Chargé de Cours de 2^{ème} classe 1^{er} échelon (indice 715).

Arrêté N°0988/CAB/PR du 06 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Mbozo'o Arnaud Thiery (Mle 595 427-Y, Gardien de la paix principal. Indélicatesse portant atteinte à la considération de la Police et manquement aux consignes, faits commis 16 septembre 2014.

Arrêté N°0989/CAB/PR du 06 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Monyengonno Aaron Patrick (Mle 570 668)-M, Inspecteur de Police de 2^{ème} grade. Perte par négligence de deux (02) chargeurs et munitions et manquements à la subordination hiérarchique ; faits commis dans la nuit du 19 au 20 août 2015 ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 1^{er} grade, 4^e échelon, indice 335.

Arrêté N°0990/CAB/PR du 06 décembre 2016 infligeant la sanction

d'abaissement de grade à Monsieur Mvondo Anicet Gérard Jupiter (Mle 607 711-M, Inspecteur de Police Principal. Manquements aux consignes et compromissions portant atteinte à la considération de la Police par extorsion de fonds aux usagers; Faits commis dans la nuit du 29 au juin 2015. Ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de police du 2^{ème} grade 4^e échelon, indice 385.)

Arrêté N°0991/CAB/PR du 06 déc. 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Moussa Cheou (Mle 571 750-Z), Inspecteur de Police 2^{ème} grade. Manquements aux consignes et compromissions portant atteinte à la considération de la Police par extorsion de fonds aux usagers ; faits commis dans la nuit du 29 au juin 2015. Ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 1^{er} grade 4^e échelon, indice 335.)

Arrêté N°0992/CAB/PR du 06 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Mbita Serges Iréné (Mle 606 385-U), Inspecteur de Police principal. Manquements aux consignes et négligence ayant entraîné la perte d'une arme de service et d'un chargeur ; faits commis dans la nuit du 1^{er} au 02 avril 2015). Ne peut avancer avant deux ans à compter de la date à laquelle il réunit les conditions d'avancement.

Arrêté N°0993/CAB/PR du 06 déc. 2016 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0617/CAB/PR du 18 juillet 2016 portant abaissement d'échelon de Monsieur Ebale Oyama Samson (Mle 596 142-X), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Refus d'exécuter une sanction disciplinaire de mise à pied sans traitement ; fait constaté le 22 février 2013 ; est immédiatement ramené au 2^{ème} échelon, indice 245 du même grade

Arrêté N°0994/CAB/PR du 06 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Nsoga Baone Jacques (Mle 766 765-Y), Gardien de 2^{ème} Grade. Abandon de poste ; fait constaté le 04 février 2016.

Arrêté N°0995/CAB/PR du 06 décembre 2016 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°1055/CAB/PR du 22 octobre juillet 2014 portant avancement d'échelon, intégration et reclassement de neuf cent quatre-vingt-et- sept (987) anciens Elèves- Inspecteurs de Police.

Arrêté N°0996/CAB/PR du 06 décembre 2016 mettant fin au détachement de Monsieur Zeouna (Mle 571 490-A) ; Officier de Police de 1^{er} grade.

Arrêté N°0997/CAB/PR du 07 décembre 2016 accordant une prorogation de mise en disponibilité à Monsieur Ndi Christophe (Mle 599 165- I) ; Officier de Police de 2^{ème} grade. A compter du 20 septembre 2016, renouvelée pour une période de deux (02) ans

Arrêté N°1011/CAB/PR du 23 décembre 2016 déclarant fériée et chômée la journée du lundi 26 décembre 2016.

Arrêté N°1012/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Juin Pascal Bidja Zanga (Mle 597 183-L), Gardien de la Paix Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 04 février 2016.

Arrêté N°1013/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Bivina Marcel Christian (Mle 596 552-L), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°1014/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Adamou Oumarou (Mle 600 340-C), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait

constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°1015/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Essomba Amougou Guy Emmanuel (Mle 608 500-I), Gardien de la Paix principal. Abandon de poste ; fait constaté le 04 février 2016.

Arrêté N°1016/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Madame Ngo Bom Sabine Edith (Mle 596 825-T) Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 02 mars 2007.

Arrêté N°1017/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Tabot Prescott Tabot (Mle 608 065-J), Inspecteur de Police de 1^{er} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 14 janvier 2015.

Arrêté N°1018/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Ndenko Valère (Mle 598 525-K), Gardien de la Paix Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 03 février 2015.

Arrêté N°1019/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Nkolo Mvele Emmanuel Silva (Mle 597 682-H), Gardien de la Paix Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°1020/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Mengue Jean Joseph (Mle 582 309-B), Gardien de la Paix Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 04 février 2016.

Arrêté N°1021/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Atangana Ndzana Gérard Emmanuel (Mle 600 328-K), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 04 février 2016.

Arrêté N°1022/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Simon Beckly Longongie (Mle 571 592-K), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait

constaté le 04 février 07 octobre 2015.

Arrêté N°1023/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Mvondo Betty Benoit Armand (Mle 596 889-M), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 04 février 2016.

Arrêté N°1024/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Dzelambong Sylvestre (Mle 582 710-W), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°1025/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation de Monsieur Assomo Germain Olivier (Mle 595 612-Q), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°1026/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Essomba Kouda Pierre (Mle 595 288-B), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°1027/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Enguene Betanga Guy Jean (Mle 595 183-J), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°1028/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Ebanga Ebanga François Xavier (Mle 596 155-I), Gardien de la Paix Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 08 février 2016.

Arrêté N°1029/CAB/PR du 27 décembre 2016 portant révocation d'office de Monsieur Nche Samuel Sotabina (Mle 582 990-X), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°1030/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Zang Salomon (Mle 597 589-Q), Gar-

dien de la Paix Principal. Absence irrégulière au service ; fait constaté le 1^{er} décembre 2011. Immédiatement ramené au 2^{ème} échelon, indice 290 du même grade.

Arrêté N°1031/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Ngak Lessire Emmanuel (Mle 366 217-T), Officier de Police Principal. Perte par négligence d'une arme de service ; fait commis le 07 juillet 2014. Immédiatement ramené au 5^{ème} échelon, indice 685 du même grade

Arrêté N°1032/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Eteme Eteme Ebode Privat Yannick (Mle 701 973-V), Gardien de la Paix de 2^{ème} grade. Abandon d'un poste de garde, scandale en ville et usage abusif d'une arme de service ; fait commis le 26 septembre 2015 ; ne peut avancer avant deux (02) ans à compter de la date à laquelle il réunit les conditions d'avancement.

Arrêté N°1033/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Otto Mebale Gustave Calvin (Mle 599 398-Y), Officier de Police Principal. Indélicatesse portant atteinte à la considération de la Police et manquements aux consignes ; fait commis courant 2014 à 2015 ; immédiatement ramené au grade d'Officier de Police de 2^{ème} grade, 8^{ème} échelon, indice 610.

Arrêté N°1034/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Bias Simon Pierre (Mle 147 356-P), Officier de Police Principal. Indélicatesse portant atteinte à la considération de la Police ; fait commis courant février 2015 ; immédiatement ramené au grade d'Officier de Police de 2^{ème} grade, 9^{ème} échelon, indice 650.

Arrêté N°1035/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Maliki (Mle 148 461-A), Officier de Police de 2^{ème} grade. Manquements aux consignes ; fait commis le 28 octobre 2014 ; immédiatement ramené au grade d'Officier de Police de 1^{er} grade, 7^{ème} échelon, indice 540.

Arrêté N°1036/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Mindoumbou Placide Dany (Mle 595 279-A), Gardien de la Paix Principal. Compromission portant atteinte à la considération de la Police ; fait commis courant juillet 2006 ; immédiatement ramené au grade de Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, indice 265.

Arrêté N°1037/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Zoa Julien (Mle 597 496-P), Gardien de la Paix Principal. Présence en uniforme dans un débit de boisson, insubordination caractérisée et menaces à main armée ; fait commis le 11 juillet 2014 ; Immédiatement ramené au grade de Gardien de la Paix de 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, indice 265.

Arrêté N°1038/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Zeibe Daniel (Mle 147 267-X), Officier de Police Principal. Manquements aux consignes ; fait commis le 1^{er} mars 2010 ; immédiatement ramené au grade d'Officier de Police de 2^{ème} grade, 9^{ème} échelon, indice 650.

Arrêté N°1039/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ntolo Antoine de Padou (Mle 366 521-X), Officier de Police Principal. Compromission portant atteinte à la considération de la Police ; fait commis courant

2015. Immédiatement ramené au grade d'Officier de Police de 2^{ème} grade, 9^{ème} échelon, indice 650.

Arrêté N°1040/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Madame Bekono Brigitte (Mle 595 943-E), Inspecteur de Police de 1^{er} grade. Compromission portant atteinte à la considération de la Police pour utilisation frauduleuse de timbres, cachets et imprimés réglementaires du service ; fait commis le 04 mai 2015. Ne peut avancer avant cinq (05) ans.

Arrêté N°1041/CAB/PR du 27 décembre 2016 infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Djibrilla Abba Tougboune (Mle 703 591-E), Inspecteur de Police de 2^{ème} grade. Ivresse et ébriété en service et réflexions déplacées envers ses supérieurs hiérarchiques ; fait commis le 11 juin 2015 ; Immédiatement ramené au grade d'Inspecteur de Police de 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, indice 335.

Pôle industriel de production et de transformation

Décret N°2016/506 du 07 décembre 2016 portant ratification de l'accord de prêt n° 2000130015031 d'un montant de 88,291 millions d'euros, soit environ 58,571 milliards de francs Cfa, conclu le 21 octobre 2016 entre la République du Cameroun et la Banque Africaine de développement (BAD), pour le financement partiel du projet de développement des chaînes de valeurs agricoles.

Décret N°2016/530 du 30 décembre 2016 habilitant le Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Agence Norvégienne EKSPORT-KERDITT, une convention de Crédit-Acheteur d'un montant de 57,55

millions d'euros, soit environ 37,8 milliards de francs CFA, pour le financement du projet de construction, d'extension et de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable des villes de Meyomessala, Melong et Nkongsamba.

Pôle des services et des nouvelles technologies

Décret N°2016/509 du 09 décembre 2016 habilitant le Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement

du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement(BID), un accord de prêt combiné des ressources ordinaires de la banque pour un montant de 3 570 000 dinars islamiques , équivalent à 5 millions de dollars US, soit environ 2,5 milliards de francs CFA, et des ressources du fonds de Solidarité Islamique pour le développement(FSID) d'un montant de 12 millions de dollars US, soit environ 6 milliards de francs Cfa, pour le financement du projet d'appui à la santé maternelle, néonata-

les et infantile au Cameroun.

Décret N°2016/510 du 09 décembre 2016 habilitant le Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la banque Islamique de Développement(BID), un accord de vente à Tempérament d'un montant de 10,76 millions de dollars US soit environ 5,380 milliards de francs Cfa, pour le financement du projet d'appui à la santé maternelle, néonatale et infantile du Cameroun.

Tableau récapitulatif des actes signés par le Chef de l'Etat en 2016

Lois	Ordonnances	Décrets	Arrêtés	Circulaires	Visas
18	/	538	1065	01	266

Les actes du mois de janvier 2017

Au cours de ce premier mois de l'année, le Chef de l'Etat a signé 22 décrets et 141 arrêtés.

Pôle de la Gouvernance

Décret N°2017/001 du 04 janvier 2017 portant nomination de onze (11) Magistrats du Parquet.

Décret N°2017/002 du 06 janvier 2017 portant réintégration d'un ex-Officier des Forces de défense et rappel de solde. Chef d'Escadron Pouhe Laurent Paul.

Décret N°2017/003 du 11 janvier 2017 accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Nde Sambone, Inspecteur principal des régies financières (Impôts) ; deux (02) ans du 04 décembre 2016 au 04

décembre 2018.

Décret N°2017/005 du 12 janvier 2017 portant nomination d'un Ambassadeur. Monsieur Koe Ntonga Jean, Ministre Plénipotentiaire, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun auprès de la République du Mali, avec résidence à Dakar.

Décret N°2017/007 du 19 janvier 2017 portant nomination d'un Inspecteur Général des Enseignements au Ministère de l'Education de Base. Madame Atema Jong Justina, épouse Njika, Maître de Conférences, précédemment en

service à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I.

Décret N°2017/013 du 23 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme.

Décret N°2017/010 du 23 janvier 2017 portant maintien en activité de service d'un Officier des Forces de défense. Capitaine de Vaisseau Miss Emmanuel (Marine Nationale) ; du 05 février 2017 au 05 février 2020.

Décret N°2017/012 du 23 janvier 2017 portant inscription de deux (02) Officiers de Police Principaux sur la

liste d'aptitude pour l'accès au cadre des Commissaires de Police au titre de l'année 2016. MM. Abena Jean Paul et Edzoa Jean Paul.

Décret N°2017/015 du 27 janvier 2017 portant ouverture d'un Consulat de la République du Cameroun à Bamako (République du Mali).

Décret N°2017/016 du 27 janvier 2017 portant naturalisation de Monsieur Moufid Boulos.

Décret N°2017/017 du 30 janvier 2017 portant élévation d'un Officier Général au grade supérieur à titre exceptionnel. Général de Division Kodji Jacob.

Décret N°2017/018 du 30 janvier 2017 portant élévation d'un Officier au grade supérieur à titre exceptionnel. Général de Brigade Nkameni Alfonse.

Décret N°2017/019 du 30 janvier 2017 portant élévation d'Officiers au grade supérieur à titre exceptionnel. Capitaines Chinda Mû Takam Aurélien Brice et Souloukna Ngarssou Basile.

Décret N°2017/020 du 30 janvier 2017 portant attribution à titre posthume de la Médaille de la Croix de la Valeur Militaire du Cameroun. Général de Division Kodji Jacob, mort en service commandé.

Texte de citation :

« Figure emblématique de la guerre que l'armée camerounaise mène contre le groupe terroriste Boko Haram, le Général de Division Kodji Jacob a, avec engagement, patriotisme et professionnalisme, conduit avec efficacité, les opérations dans sa zone de responsabilité, où il trouve la mort le 22 janvier 2017 à Tchofo près de Bogo, dans un accident d'hélicoptère. Cet Officier Général dont l'action a fortement contribué à réduire significativement les assauts de la nébuleuse Boko Haram, a, par son sacrifice, accompli avec Honneur et Fidélité son devoir de soldat. A ce titre,

il mérite la reconnaissance exceptionnelle de la Nation et devrait être cité en exemple pour toutes les générations futures d'Officiers de nos Forces de défense. »

Décret N°2017/021 du 30 janvier 2017 portant attribution à titre posthume, de la Médaille de la Croix de la Valeur Militaire du Cameroun. Général de Brigade Nkameni Alfonse, mort en service commandé.

Texte de citation :

« Déployé dans le cadre de l'opération de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram en cours dans la région de l'Extrême-Nord, le Général de Brigade Nkameni Alfonse a, par sa constante disponibilité et son sens du devoir, courageusement sacrifié sa vie pour la patrie. Tombé au champ d'honneur le 22 janvier 2017 à Tchofo près de Bogo, il a par sa bravoure rempli avec Honneur et Fidélité sa haute mission de soldat et permis de préserver l'intégrité territoriale du Cameroun. »

Décret N°2017/022 du 30 janvier 2017 portant attribution à titre posthume de la Médaille de la Croix de la Valeur Militaire du Cameroun. Capitaine Chinda Mû Tankam Aurelien Brice et Souloukna Ngarssou Basile, morts en service commandé.

Texte de citation :

« Déployés dans le cadre des opérations de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram en cours dans la région de l'Extrême-Nord, ces Officiers ont courageusement sacrifié leur vie pour la patrie. Tombés au champ d'honneur le 22 janvier 2017 à Tchofo près de Bogo, ils ont par leur bravoure rempli avec Honneur et Fidélité leur haute mission de soldat et permis de préserver l'intégrité territoriale du Cameroun. »

Arrêté N°0001/CAB/PR du 04 janvier 2017 portant nomination de trois(03)

élèves-Inspecteurs de Police 1ère année. (indice 230) : Akah Gaston Abali ; Wamba Zetaga Thierry Hector; Essomba Daniel.

Arrêté N°0002/CAB/PR du 04 janvier 2017 portant intégration et reconstitution de carrière de trois(03) élèves-Inspecteurs de Police 1ère année, intégrés dans le cadre des Inspecteurs de Police de 1er échelon (indice 285) : Akah Gaston Abali ; Essomba Daniel; Wamba Zetaga Thierry Hector.

Arrêté N°0003/CAB/PR du 04 janvier 2017 portant nomination de deux mille huit cent quarante-neuf (2849) élèves-Inspecteurs de Police en 2e année.

Arrêté N°0004/CAB/PR du 04 janvier 2017 avancement d'échelon de deux mille cent soixante-quatorze (2174) élèves-inspecteurs de Police.

Arrêté N°0005/CAB/PR du 04 janvier 2017 abaissement d'échelon de M. Sara à Gouife (Mle 147 084 X), Commissaire de Police Principal. Insubordination, manquements aux consignes graves et répétées dans l'exercice de ses fonctions, mauvaise volonté persistante et continue de service ; faits commis courant 2015 ; ramené immédiatement au 7e échelon, indice 940 du même grade.

Arrêté N°0006/CAB/PR du 04 janvier 2017 infligeant une sanction d'abaissement d'échelon à Monsieur Matoh Messeh Michel (Mle 607 963-R), Inspecteur de Police Principal. Manquements aux consignes et indécatesse portant atteinte à la considération de la Police ; faits commis dans la nuit du 29 au 30 septembre 2015 ; ramené immédiatement au 1er échelon, indice 415 du même grade.

Arrêté N°0007/CAB/PR du 04 janvier 2017 infligeant une sanction d'abaissement d'échelon à M. Ebwa

Robert Samuel (Mle 587 115-E), Inspecteur de Police de 1er grade. Refus de payer ses dettes ; fait commis courant 2012 ; (ramené immédiatement au 2e échelon, indice du même grade.

Arrêté N°0008/CAB/PR du 04 jan 2017 infligeant une sanction d'abaissement d'échelon à M. Baegle Ndzie Guy Armand (Mle 606 676-H), Inspecteur de Police principal. Indélicatesse portant atteinte à la considération de la Police ; fait commis courant mai - juin 2015 ; ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2eme, 4e échelon, indice 385.

Arrêté N°0009/CAB/PR du 04 jan 2017 infligeant une sanction d'abaissement d'échelon à M. Djarang Robert (Mle 700 906-Q), Gardien de la Paix de 2eme grade. Manquements graves aux consignes et absences injustifiées au service ; fait commis courant janvier 2015 ; immédiatement ramené au grade de gardien de la paix de 1er grade, 3eme échelon, indice 205.

Arrêté N°00010/CAB/PR du 04 jan 2017 infligeant une sanction d'abaissement de grade à M. Minka Joseph Obeain (Mle 582 906-Q), Inspecteur de Police de 1er grade. Retrait indu et rétention abusive des biens des tiers ; fait commis dans la nuit du 09 au 10 avril 2015 ; ne peut avancer avant cinq(05) ans.

Arrêté N°00011/CAB/PR du 04 jan 2017 infligeant la sanction d'abaissement de grade M. Amara Kombele Mathurin (Mle 571 112-R), Inspecteur de Police de 1er grade. Négligence ayant favorisé l'évasion de deux gardés à vue ; fait commis dans la nuit de 10 au 11 novembre 2013 ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

Arrêté N°0070/CAB/PR du 17 jan 2017 mettant fin au détachement de fonctionnaire de la Sûreté Nationale.

M. Mengolo Ondoua Guy Béatrice Officier de Police de 2e garde.

Arrêté N°0071/CAB/PR du 17 jan 2017 mettant fin au détachement de fonctionnaire de la Sûreté Nationale. M. Mengue Ndzana Clément, Officier de Police de 2e garde est rappelé d'office en activité.

Arrêté N°0072/CAB/PR du 17 jan 2017 plaçant M. Fotso Makok Narcisse Magloire, (578 737 - V), Commissaire de Police, en position de disponibilité pour une durée de trois (03) ans éventuellement renouvelable.

Arrêté N°0076/CAB/PR du 17 jan 2017 portant révocation d'office de M. Tototlaï Pierre (Mle 158 682 -N), Inspecteur de Police Principal, pour abandon de poste ; fait constaté le 23 juin 2015.

Arrêté N°0077/CAB/PR du 17 jan 2017 portant révocation d'office de M. Henry Nkeng Fomba, (363 503 - S), Inspecteur de Police de 1er grade pour abandon de poste ; fait constaté le 28 mai 2012.

Arrêté N°0078/CAB/PR du 17 jan 2017 portant révocation d'office de M. Ze Bidima Gaston Claude, (571 745 - R), Gardien de la Paix de 2e grade, pour abandon de poste ; fait constaté le 30 mai 2012.

Arrêté N°0079/CAB/PR du 23 jan 2017 portant rappel d'un Officier en service à la Mission militaire près l'Ambassade du Cameroun en République Populaire de Chine. Enseigne de Vaisseau de 1ere classe Onana Seme Maximilien Junior, chef secrétaire à la Mission militaire près l'Ambassade du Cameroun en République Populaire de Chine.

Arrêté N°0080/CAB/PR du 23 jan 2017 portant inscription de cinq(05) Inspecteurs de Police Principaux sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre des Officiers de Police au titre de l'année 2016. Haman Youbou Etienne

; Chamendeu Samuel ; Alim Asouura ; Garga André ; Nanga Rodolphe.

Arrêté N°0081/CAB/PR du 23 jan 2017 portant inscription d'un Gardien de la Paix Principal sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre des Inspecteurs de Police au titre de l'année 2016. M. Alioum Yayabe Jean Jacques.

Arrêté N°0082/CAB/PR du 23 jan 2017 portant inscription au tableau d'avancement au choix d'un (01) Gardien de la Paix de 2e grade au grade de Gardien de la Paix Principal au titre de l'année 2016. M. Fokou Noumogni Vincent.

Arrêté N°0083/CAB/PR du 23 jan 2017 portant reclassement et avancement d'échelon d'un (01) Gardien de la Paix de 2e grade. M. Fokou Noumogni Vincent, promu et reclassé Gardien de la Paix Principal, 1er échelon, indice 2010 avec une ancienneté conservée d'un (01) an, 02 mois, 07 jours.

Arrêté N°0084/CAB/PR du 23 jan 2017 portant inscription au tableau d'avancement au choix d'un Gardien de la Paix de 1er grade au grade de Gardien de la Paix de 2e grade au titre de l'année 2016. M. Nko'o Jean Cyrille.

Arrêté N°0085/CAB/PR du 23 jan 2017 portant avancement au choix d'un (01) Gardien de la Paix de 2e grade. M. Nko'o Jean Cyrille, promu au grade de Gardien de la Paix de 2e grade 1er échelon, indice 225 avec une ancienneté conservée de trois (03) mois.

Arrêté N°0086/CAB/PR du 30 jan 2017 portant révocation de M. Biyada Nomo (Mle 169 540-A), Inspecteur de Police de 2 e grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0087/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur

Asong Albert Morfaw, (Mle 527 844-N), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste, fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0088/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Koh Thomas Valentin (Mle 607 695-A), Inspecteur de Police de 2ème grade. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0089/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Mbella Ndjano Dimouti Charly, (Mle 570 858-J), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0090/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Madame Ngouajio Ntongo Béatrice Yolande, (Mle 605 882-Q), Inspecteur de Police Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0091/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Madame Foumane Zeh Dolisie Chantal, (Mle 607 508-R), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0092/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Mem Guillaume, (Mle 570 858-J), Inspecteur de Police Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0093/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Mengang Mpoura Polycarpe, (Mle 570 775-M), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0094/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Kamwa Kombou Polycarpe, (Mle 606 061-H), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0095/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Bouba Bernard, (Mle 526 538-J), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0096/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Mbella Régis François, (Mle 526 538-J), Inspecteur de Police de 2ème grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0097/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Mfombep Gérard Epat, (Mle 570 693-B), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0098/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Moutassong Dipanda Wilhelm, (Mle 583 437-X), Inspecteur de Police de 2ème grade. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0099/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Touodo Djomo Hervé, (Mle 596 083-A), Gardien de la Paix de 1er grade. Abandon de poste et condamnation à une peine privative de liberté pour meurtre ; faits constatés le 02 décembre 2016.

Arrêté N°0100/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Tarh Besong Frambo, (Mle 608 125-P), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0101/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Epong Fombi Victor, (Mle 606 506-Q), Inspecteur de Police de 2ème grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0102/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Ebua Thomas Amuan, (Mle 532 404-K), Inspecteur de Police de

1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0103/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Naimou Bernard, (Mle 541 443-E), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0104/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Nguinang André, (Mle 526 050-F), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0105/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Madame Tayu Fai née Evelyn Manka Bedjenge, (Mle 570 883-T), Inspecteur de Police Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2015.

Arrêté N°0106/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Akono Engoulou André Marie Blaise, (Mle 572 003-H), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0107/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Boyogueno Alexis, (Mle 607 913-M), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0108/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Njinkeng Jonas Ngepwung, (Mle 583 037-K), Inspecteur de Police de 2ème grade. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0109/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Sadou Bouba (Mle 525 092-J), Inspecteur de Police de 2ème grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0110/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur

Chung John Bailak, (Mle 356 570-B), Inspecteur de Police Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0111/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Madame Nnomo Oyono Thérèse Rolande (Mle 607 792-J), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste ; fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0112/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Nsa Valentine, (Mle 587 548-C), Inspecteur de Police Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0113/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Omgbwa Edjouga Auguste, (Mle 607 084-S), Inspecteur de Police de 2ème grade. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0114/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Sintcheu Jean Marie, (Mle 501 783-K), Inspecteur de Police Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0115/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Tchinda Djeutane Gérard, (Mle 582 887-O), Inspecteur de Police Principal. Abandon de poste ; fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0116/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Bossambo Martin Luther, (Mle 607 110-V), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste, fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0117/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Ousmanou né vers 1963, (Mle 358 448-J), Inspecteur de Police

de 2ème grade. Abandon de poste, fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0118/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Fonkeng Sylvestre Eli, (Mle 374 381-Z), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste, fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0119/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Kengne Jean Augustin, (Mle 571 135-M), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste, fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0120/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Kede Noël Etienne, (Mle 606 078-A), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste, fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0121/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Essama Eyenga Joachim Hugues, (Mle 570 506-J), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste, fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0122/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation d'office de Monsieur Kappe Thadée, (Mle 525 689-F), Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste, fait constaté le 17 février 2016.

Arrêté N°0123/CAB/PR du 30 janvier 2017 portant révocation de Monsieur Dang Dang Jean Simon, (Mle 607 944-G), Inspecteur de Police de 2ème grade. Abandon de poste, fait constaté le 07 octobre 2015.

Arrêté N°0141/CAB/PR du 30 janvier 2017 relevant un responsable de ses fonctions. Monsieur Ta Bertrand, Administrateur Civil Principal, Chargé d'études N°1 à la Direction des Marchés des Travaux Routiers du Ministère des Marchés Publics.

Pôle industriel et de production et de transformation

Décret N°2017/004 du 11 janvier 2017 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque d'export-import de Chine (EXIMBANK-Chine), un accord de prêt d'un montant de 141 839 829,80 dollars US, soit environ 83 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet de construction des ouvrages d'évacuation d'énergie électrique du barrage hydroélectrique de Memve'ele.

Décret N°2017/005 du 20 janvier 2017 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque d'export-import de Chine (EXIMBANK-Chine), un accord de prêt préférentiel d'un montant de 524 579 991,70 dollars US, soit environ 301,8 milliards de francs CFA, pour le financement partiel du Projet de construction du Port en eau profonde de Kribi (Phase II).

Décret N°2017/006 du 20 janvier 2017 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque d'export-import de Chine (EXIMBANK-Chine), un Accord de prêt concessionnel d'un montant de 01 milliard de yuan RMB, soit environ 88,4 milliards de francs CFA, pour le financement partiel du Projet de construction du Port en eau profonde de Kribi (Phase II).

Accords du Chef de l'Etat pour la signature par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement des décrets se rapportant aux Grandes Réalisations

Visa 000248 du 06 décembre 2016 (Décret portant indemnisation des personnes victimes de destruction de biens dans le cadre des travaux de construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal amont dans la Région du Centre).

Visa 000251 du 13 décembre 2016 (Décret portant expropriation des terrains nécessaires aux travaux du drainage pluvial de la ville de Douala, et indemnisation des personnes victimes d'expropriation et/ou de destruction de biens dans le cadre desdits travaux).

Visa 000265 of 29th December 2016 (Decree incorporating into the private property of PAMOL Plantation PLC, a parcel of national land in Isangele and Mudemba Sub-divisions, Ndian Division and granting compensation to victims for destruction of crops)

Visa 000223 of 1st November 2016 (Decree incorporating into the private property of the State and allocating to the Ministry of Posts and Telecommunications, a parcel of national necessary for the construction works of a multipurpose community Telecentre in Kombo Abedim Sub-division, Ndian).

Visa 000224 du 1er novembre 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Etat, des parcelles du domaine national d'une superficie globale de 92 846ha 03a 60ca, destinées aux travaux de construction des réserves foncières pour l'agro-industrie dans le Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord, et indemnisation des personnes victimes de destruction de biens dans le cadre desdits).

Visa 000228 du 04 novembre 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Etat, affectation au Ministère des Sports et de l'Education

Physique, des terrains d'une superficie globale de 48 ha 00 a 40ca, nécessaires aux travaux de construction d'un stade de 50 000 places, au lieu-dit « Japoma-Bakoko », dans l'Arrondissement de Douala Illème, Département du Wouri, Région du Littoral, et indemnisation des personnes victimes de perte de droits fonciers et/ou de destruction des biens dans le cadre desdits travaux).

Visa 000220 du 1er novembre 2016 (Décret portant indemnisation des personnes victimes de destruction des biens dans le cadre des travaux de construction de la ligne Haute Tension 90KV Lom Pangar-Bertoua, tronçon Ouami-Deng dans le Département du Lom et Djerem, Région de l'Est).

Visa 000221 du 1er novembre 2016 (Décret portant affectation au Ministère de la Défense, de deux dépendances du domaine privé de l'Etat, sises aux lieux-dits « Nyalla » et « Bonadouma », Arrondissement de Douala 2ème, Département du Wouri, Région du Littoral).

Visa 000222 du 1er novembre 2016 (Décret portant reprise par l'Etat, pour cause d'utilité publique, et cession à la Communauté Urbaine de Yaoundé, des terrains nécessaires aux travaux de construction de la Cité des Cinquantenaires et de ses aménagements connexes au lieu-dit « Hippodrome », dans l'Arrondissement de Yaoundé 1er, Département du Mfoundi).

Visa 000130/ of 14th July 2016 (Decree expropriation, incorporation into the private property of the State and allocating to the Ministry of Public Health, of a parcel of land for the construction of the Bamenda Regional Hospital, in Bamenda I Sub-Division, Mezam Division and granting compensation for the property destroyed).

Visa 000145 du 02 août 2016 (Décret portant déclassement, du domaine du Parc National de la Bénoué, d'une parcelle de terrain de 04 ha 62 a 26 ca sise au village Mayo Salah, Arrondissement de Tcholliré, Département du Mayo-Rey, Région du Nord).

Visa 000147 du 02 août 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Etat et affectation au Ministère des Postes et Télécommunications, des terrains d'une superficie de 3508 m2, abritant les Téléc centres Communautaires Polyvalents dans les Arrondissements de Meyomessi Oveng, Sangmélina et Zoétélé, Département du Dja et Lobo, Région du Sud).

Visa 000118 du 1er juillet 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Etat, affectation à l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), des terrains nécessaires aux travaux de construction du Centre de Recherche sur Forêt et Environnement (CEREFEN), sis au lieu-dit « MINKO » Département du Dja et Lobo, et indemnisation des personnes victimes de destruction des biens dans le cadre desdits travaux).

Visa 000119 du 1er juillet 2016 (Décret portant expropriation des terrains nécessaires aux travaux de construction des voies d'accès au site de recasement d'Ekoko II dans l'Arrondissement de Mfou, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, et indemnisation des personnes victimes desdits travaux).

Visa 000127 du 1er juillet 2016 (Décret portant additif au décret n°2016/0319/PM du 29 janvier 2016 portant incorporation au domaine privé de l'Etat et affectation au Ministère de l'Enseignement Supérieur, en vue de la

construction de l'Institut des Sciences Halieutiques de l'Université de Douala, d'une dépendance du domaine national sise dans le Département du Nkam, et indemnisation des personnes victimes de destruction de cultures).

Visa 000065 du 05 avril 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Université de Dschang, d'une portion de forêt de 2400 hectares dénommée « Forêt d'Enseignement et de Recherche de l'Université de Dschang ».)

Visa 000072 du 13 avril 2016 (Décret portant indemnisation des personnes victimes de perte de droits fonciers et/ou de destruction de biens dans le cadre des travaux de construction de la route nationale n°1, lot n°2 Nkolessong-Ding et de la bretelle Nanga-Eboko-Bifogo (PK 30 au PK 89), dans le Département de la Haute Sanaga).

Visa 000117 du 30 juin 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Etat et affectation au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, en vue de la construction du poste frontalier de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), d'une parcelle de terrain d'une superficie de 24 ha 26 a 68 ca, sise au lieu-dit « Madana », Arrondissement de Kousseri, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord).

Visa 000043 du (Décret portant expropriation, incorporation au domaine privé de l'Etat des terrains d'une superficie totale de 100 ha 00 a 00ca, nécessaires aux travaux de construction d'un stade omnisport de 50 000 places au lieu-dit « Japoma-Bakoko », Arrondissement de Douala IIIème, Département du Wouri, Région du Littoral, et indemnisation des personnes victimes desdits travaux).

V000044 du 21 mars 2016 (Décret portant indemnisation des personnes victimes de perte de droits fonciers et/ou de destruction de biens dans le cadre des travaux de construction d'un

Terminal de Transport au lieu-dit « Kano », Arrondissement de Bertoua 2ème, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est).

Visa 000063 du 05 avril 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Etat des terrains nécessaires aux travaux de construction des réserves foncières destinées à la construction des logements sociaux aux lieux-dits « About », et « Loo-Biyeng », Arrondissement d'Ebolowa II, Département de la Mvila, Région du Sud, et indemnisation des personnes victimes de destruction de cultures dans le cadre desdits travaux).

Visa 000030 du 22 février 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Etat du site devant abriter les travaux de construction d'un Centre Commercial au profit de la Communauté Urbaine de Bertoua, d'une superficie totale de 6128 m2 sis lieu-dit « Ndemnam », Département du Lom et Djerem, Région de l'Est).

Visa 000039 of 17th March 2016 (Decree granting compensation to victims of destruction of crops within the framework of the construction of a petroleum depot in the Bakassi Peninsula at Langele in Ndian Division, South West Region).

Visa 000040 du 17 mars 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), d'une dépendance du domaine national sise au lieu-dit « Etounlinga », Arrondissement de Sangmélina, Département du Dja et Lobo, Région du Sud et indemnisation des personnes victimes de destruction des cultures).

Visa 000010 du 19 janvier 2016 (Décret portant expropriation, des terrains nécessaires aux travaux de construction d'une ligne haute tension de transport d'énergie entre Deng Deng et Bertoua dans le Département du Lom et Djerem, et indemnisation des personnes victimes de perte de droits fonciers

et/ou de destruction de biens dans le cadre desdits travaux).

V000011 du 19 janvier 2016 (Décret portant indemnisation des personnes victimes de destruction de cultures dans le cadre des travaux de construction de la Mini-Centrale Hydroélectrique de Mbakaou dans le Département du Djerem, Région de l'Adamaoua).

Visa 000012 du 25 janvier 2016 (Décret portant indemnisation des personnes victimes de destruction de biens dans le cadre des projets de construction l'autoroute Yaoundé-Douala, entre le PK10 et le PK20 dans l'Arrondissement de Lobo, Département de la Lékié, Région du Centre).

Visa 000002 du 14 janvier 2016 (Décret portant expropriation pour cause d'utilité publique, des terrains nécessaires aux travaux de construction des infrastructures de l'Ecole de Géologie et d'Exploitation Minière de l'Université de Ngaoundéré à Meiganga, Département du Mbéré et allouant des indemnités aux personnes victimes de perte de droits fonciers et/ou de destruction de biens dans le cadre de ces travaux).

Visa 000006 du 19 janvier 2016 (Décret portant incorporation au domaine privé de l'Etat et affectation au Ministère de l'Enseignement supérieur, en vue de la construction de l'Institut des Sciences Halieutiques de l'Université de Douala, d'une dépendance du domaine national sise dans le Département du Nkam, et indemnisation des personnes victimes de destruction des cultures).

Visa 000008 du 19 janvier 2016 (Décret portant indemnisation des personnes victimes de perte de droits fonciers et/ou de destruction de biens dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable « phase II » au lieu-dit « Nyalla » dans l'Arrondissement de Douala 3ème, Département du Wouri, Région du Littoral).